



Rapport d'atelier

ATELIER D'ÉCHANGE DE CONNAISSANCES ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS :

**Possibilités d'investissement pour la gestion durable des terres (GDT)
grâce aux mécanismes de financement associés au changement climatique
en Afrique Centrale**

17-19 Janvier 2011

Kigali, Rwanda



giz



TABLE DES MATIERES.

0. INTRODUCTION	3
1. OBJECTIFS DE L'ATELIER.....	3
2. ATTENTES DES PARTICIPANTS.....	4
3. METHODOLOGIE DE L'ATELIER	5
4. DEROULEMENT DES TRAVAUX.....	5
4.1 Ouverture.....	5
4.2 Contexte de l'atelier	6
4.5 Atténuation.....	9
4.6 REDD+	10
4.7 Adaptation.....	11
4.8 Types de projet CC/GDT prioritaires	12
5. RECOMMANDATIONS ET CLOTURE	14
6. ANNEXES	15
6.1 Liste des participants	15
6.2 Agenda	17
6.3 Mots de bienvenu du représentant du Mécanisme Mondial.....	21
6.4 Mots de bienvenu du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC	25
6.5 Discours d'ouverture du Ministre des Forêts et des Mines	29
6.6 Questionnaire sur des idées de projet GDT/changements climatiques.....	31
6.7 Travail en groupes sur les contraintes et les opportunités de la mobilisation des ressources pour la GDT grâce aux mécanismes de financement CC.....	39
6.8 Travail en groupes sur l'atténuation: analyse des cas d'étude.....	47
6.9 Travail en groupes sur l'adaptation: analyse des cas d'étude.....	59
6.10 Travail en groupes sur les points d'entrée pour la mobilisation des fonds CC pour la GDT	66
6.11 Allocution de clôture du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC	70
6.12 Rapport de la visite du terrain	72

0. INTRODUCTION

Suite à la demande exprimée par les points focaux de la Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification (CCD) et des institutions impliquées dans la mise en œuvre du Plan d'Action Sous-Régional de la CCD en Afrique Centrale¹, un atelier de trois jours a été organisé sur l'emploi de mécanismes de financement des projets et programmes liés aux changements climatiques (CC) pour accroître les investissements dans la gestion durable des terres (GDT) tout particulièrement adapté à la sous-région de l'Afrique Centrale.

Cet atelier a été organisé en partenariat avec la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Gouvernement du Rwanda avec l'appui financier et technique de l'Union européenne (UE), la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Mécanisme Mondial de la CCD (MM). Il s'est déroulé à Kigali, Rwanda, en dates du 17 au 19 janvier 2011.

L'atelier placé sous le haut patronage de S.E. Monsieur Christophe Bazivamo, Ministre des Forêts et des Mines du Rwanda, a été précédé par une journée de visite de terrain, organisée par les autorités rwandaises du développement agricole (RADA), de la foresterie (NAFA), ainsi que par le Centre Mondial d'Agroforesterie (ICRAF). Cette sortie avait pour objectif de visiter les sites de projets de gestion durable des terres (GDT) en cours afin d'échanger les expériences sur les bonnes pratiques et de discuter avec les bénéficiaires pour voir leur implication dans ces projets. Les sites visités se trouvent à Rwaza en District de Musanze, Province du Nord et à Mukamira en District de Nyabihu en Province de l'Ouest.²

Les représentants en provenance du Burundi, du Cameroun, du Gabon, de Sao Tome Principe, du Tchad, de la République Démocratique du Congo, du Congo Brazzaville, de la République Centrafricaine ainsi que les experts de la FAO, de la COMIFAC, du MM, de la CEEAC, de la CBLT, du PNUD et de la GIZ y ont participé. Les sites qui ont été visités

1. OBJECTIFS DE L'ATELIER

L'objectif principal de l'atelier était de renforcer, au niveau national et sous-régional, les capacités d'accès aux mécanismes de financement associés aux CC pour augmenter les investissements dans la GDT dans les paysages dégradés d'Afrique Centrale.

¹ Voir <http://www.unccd.int/actionprogrammes/africa/subregional/2007/casrap-fre.pdf>.

² Le rapport de la visite est disponible en annexe 6.12 en anglais.

Les objectifs précis de l'atelier ont été de :

- renforcer les capacités afin de créer un climat favorable facilitant l'accès au financement des projets et des programmes liés aux CC ;
- renforcer les capacités d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et projets nationaux financièrement viables qui font le lien entre la terre et le CC ;
- mettre en commun un savoir-faire et des connaissances sur la possibilité d'appliquer les mécanismes actuels et émergents de financement de projets d'adaptation et d'atténuation du CC dans les pays d'Afrique Centrale.

L'atelier a regroupé une quarantaine de participants, y compris les Points Focaux Nationaux des pays de l'espace COMIFAC pour la CCD et la Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques (CCNUCC) ainsi que des représentants des organisations sous-régionales, de la société civile, de la recherche et des partenaires au développement.³

2. ATTENTES DES PARTICIPANTS

Les participants ont exprimé leurs attentes face à cet atelier. Elles se résument comme suit :

- Renforcer les capacités à travers les expériences des autres pays.
- Arriver à une approche intégrée qui prend en compte tous les aspects de vulnérabilités des populations et de l'écosystème, de façon à faciliter la synergie d'action nécessaire à la conception et à la validation ainsi qu'à la mise en œuvre des projets globaux et sectoriels d'adaptation aux CC.
- Formuler les recommandations qui attirent un financement pour les activités de lutte contre la dégradation des terres et CC.
- Parvenir à un mécanisme de coordination des activités nationales et sous-régionales sur les effets des CC.
- Renforcer les connaissances sur REDD (Réduire les Emissions de la Déforestation et de la Dégradation des forêts). En quoi la REDD peut aider les pays d'Afrique Centrale en GDT.
- Maitriser le processus de mobilisation des ressources financières pour mettre en œuvre les projets de GDT visant à atténuer les effets des CC.
- Formuler des stratégies/activités d'adaptation et d'atténuation bancables qui répondent de manière synergique aux deux conventions de Rio relatives aux CC (CCNUCC) et à la lutte contre la désertification/dégradation (CCD).

³ La liste des participants est disponible en annexe 6.1.

3. METHODOLOGIE DE L'ATELIER

Les séances de travail de l'atelier étaient composées de présentations Power Point en plénière, d'études de cas des experts du MM, de la FAO, et d'exercices interactifs sur l'apprentissage des concepts clés d'atténuation et d'adaptation au CC, ainsi que sur le repérage de projets dans les sous-groupes. Les présentations et les travaux en groupe ont été effectués par d'EcoSecurities et des personnes ressources.

4. DEROULEMENT DES TRAVAUX

4.1 Ouverture

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par trois allocutions⁴ :

La première a été celle de Monsieur Sven Walter du MM qui a pris la parole au nom de tous les partenaires au développement qui ont aidé à la réalisation de cet atelier. Dans son propos, il a adressé ses remerciements aux organisateurs de l'atelier et au Gouvernement Rwandais et a souhaité la bienvenue aux participants. Il a rappelé l'importance des CC dans le monde et en Afrique en particulier et l'implication des partenaires au développement dans le processus de mobilisation des ressources pour la GDT.

Il a également mentionné la Conférence de Cancun sur les CC et ses retombées financières potentielles, notamment la mise à disposition d'un montant de 30 milliards de Dollars américains à l'horizon 2012 et 100 milliards de Dollars américains à l'horizon 2020 pour les actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Enfin, il a fait un rappel des résultats de l'atelier de Libreville de Mai 2009 focalisé sur la mobilisation des ressources financières à l'issue duquel les pays membres de la COMIFAC avaient demandé un renforcement des capacités d'accès aux mécanismes de financement liés au changement climatique.⁵

La seconde allocution a été celle de Mr. Raymond Mbitikon, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, qui, dans ses propos a insisté sur la promotion de l'approche intégrée dans la lutte contre les fléaux liés au changement climatique et à la dégradation des terres. Lui aussi a rappelé les résultats de l'atelier de Libreville en lien avec la mobilisation des ressources financières sur la GDT et a invité les participants à donner le meilleur d'eux-mêmes pour atteindre les résultats attendus par cet atelier.

Enfin, la troisième allocution d'ouverture de l'atelier a été prononcée par S.E. Mr. Christophe Bazivamo, Ministre des Forêts et des Mines du Rwanda. Il a rappelé l'importance revêtue par les problèmes liés au changement climatique à travers le monde, et particulièrement en Afrique Centrale à cause de sa vulnérabilité particulière liée à l'insuffisance des moyens financiers.

Il a salué les efforts fournis par le Gouvernement du Rwanda quant à la GDT dans la mise en œuvre d'un programme ambitieux de gestion des terres et des forêts. Cependant, il a évoqué

⁴ Les trois allocutions sont disponibles en annexe.

⁵ Voir http://www.global-mechanism.org/dynamic/File/Gabon_wks_May09/Rapport_final_v_abregee.pdf

les difficultés financières rencontrées par les programmes sous-régionaux et nationaux de GDT qui limitent leur mise en œuvre, d'où l'intérêt de mener la réflexion sur ces financements : les sources de financements, comment y accéder et leur implication dans l'amélioration des conditions de vie du petit paysan.

4.2 Contexte de l'atelier

Pour mettre les participants dans le contexte de l'atelier, deux présentations y relatives ont été faites respectivement par Mr. Chouaïbou Nchoutpouen, Chargé de Biodiversité et Désertification au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC sur les « Initiatives de la COMIFAC pour la mise en œuvre de la CCNUCC et la CNULD » et par Mr. Alejandro Kilpatrick, Coordonnateur du Programme global de changement climatique et Coordonnateur Régional pour l'Amérique Latine du MM, sur les « Options de financement de la gestion durable des terres (GDT) à travers les mécanismes de financement relatifs aux CC.»

Dans son exposé, Mr Nchoutpouen a fourni les détails sur la genèse, la structuration, la vision, le fonctionnement et les réalisations de la COMIFAC. Les participants ont exprimé leurs préoccupations quant à la mise en œuvre de la GDT, notamment par rapport au manque de données/prévisions climatiques et des perturbations actuellement fréquentes du calendrier agricole et leurs impacts sur l'économie des paysans agri-éleveurs. Ils ont demandé à la COMIFAC de prendre ce problème en considération. Un autre défi relevé dans la mise en œuvre de la CCNUCC et la CNULD est l'insuffisance de partage d'information, d'où la nécessité de travailler en pleine synergie.

Quant à Mr. Alenjandro Kilpatrick, il a donné les détails sur les différentes options de la GDT et comment elles peuvent être financées. Les points suivants constituaient la charpente de son exposé :

- Le lien entre les impacts du changement climatique et la désertification.
- Les impacts des CC dans le secteur de l'utilisation des terres rurales et agricoles.
- Le rôle de l'atténuation dans le secteur de l'utilisation des terres et agricole.
- Les opportunités de générer les crédits carbone dans ce secteur.
- Le cadre politique aux niveaux international et régional en ce qui concerne la stratégie décennale et le cadre politique post-2012.
- Les financements liés au changement climatique (atténuation et adaptation).
- Les autres sources de financement pour l'adaptation (multilatéraux, bilatéraux et secteurs privés.

4.3 Etude sur la gestion des terres et options de financements liés aux changements climatiques en Afrique Centrale

La présentation des résultats issus de l'étude sur les activités d'atténuation et d'adaptation aux CC en Afrique Centrale et les options pour améliorer l'accès aux financements liés aux CC et pertinents pour la CCD⁶ a été faite par Mr. Louis Perroy d'EcoSecurities et contenait les principaux sujets suivants :

⁶ Voir www.global-mechanism.org/dynamic/documents/document_file/ecosecurity-v7-french-1.pdf.

- l'Afrique et le marché carbone : très peu de projets Mécanisme de Développement Propre (3%) ;
- la participation de l'Afrique au marché carbone volontaire : 2 % ;
- les opportunités d'atténuation et d'adaptation en Afrique: Agriculture, Foresterie et Utilisation des Terres (AFOLU), le Programme de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts REDD+/GDT ;
- les obstacles à l'atténuation et l'adaptation en Afrique : au niveau national (support et structures, infrastructures, bonne gouvernance, etc.) ;
- les obstacles spécifiques au MDP : champ limité pour les projets d'utilisation des sols, coûts de transaction MDP élevés, etc. ;
- le cadre institutionnel : communication nationale initiale, PANA et AND ;
- les possibilités d'atténuation dans divers secteurs : énergie, utilisation des terres, agriculture ;
- les activités d'atténuation : 13 projets MDP en Afrique avec 2 projets enregistrés; marché volontaire, (Voluntary Carbon standard /VCS), Gold standard, etc.

Sa présentation a été conclue par le constat que les institutions en Afrique Centrale offrent peu de direction et d'opportunités pour les faire accéder aux marchés carbone malgré le potentiel important du REDD+ dans la sous-région. Un montant limité de financement d'adaptation a atteint la sous-région. C'est pourquoi tous les pays de la sous-région devraient articuler leurs priorités en matière d'adaptation.

Ensuite, Mr. Perroy a présenté les résultats de l'analyse du questionnaire intitulé « Matrice d'analyse des idées de projet 'GDT' éligibles aux mécanismes de financement relatif à l'atténuation et l'adaptation aux CC en Afrique Centrale »⁷, qui a été diffusé aux Points Focaux Nationaux de la CCD en Afrique Centrale en préparation de l'atelier. L'objectif du questionnaire a été de comprendre les idées de projets GDT qui sont potentiellement éligibles pour les mécanismes de financement relatifs à l'atténuation et l'adaptation aux CC en Afrique Centrale. Selon Mr. Perroy, le questionnaire a démontré des disparités dans i) la préparation aux mécanismes des différents pays et ii) la compréhension de l'organisation des projets. C'est pourquoi il semble important d'avoir les idées claires sur :

- ce qui différencie un projet de mitigation d'un projet d'adaptation et les outils qui en découlent ;
- les besoins du pays par rapport aux conséquences du CC ;
- les possibilités de projets ;
- quels types de projets sont finançables par des outils du changement climatique et comment ; et
- l'existence de crédits volontaire qui peuvent être plus utiles pour AFOLU.

Après les exposés mentionnés ci-dessus, trois groupes de travail ont été constitués afin de procéder à l'analyse des contraintes et les opportunités de la mobilisation des ressources pour

⁷ Voir annexe 6.6.

la GDT grâce aux mécanismes de financement CC au niveau des pays et au niveau sous-régional⁸. Les groupes avaient pour tâche :

1. d'identifier les activités et initiatives mises en place récemment, liées aux projets d'atténuation et d'adaptation au niveau national et transfrontalier ;
2. d'analyser la contribution générale des activités/initiatives identifiées lors de la tâche numéro 1 de la mise en œuvre de la CCD en Afrique Centrale ;
3. d'identifier les contraintes et opportunités principales qui empêchent/promouvent la mobilisation des ressources pour la GDT à travers les mécanismes de financement relatifs aux CC et classer les trois principales par ordre de priorité.

Les résultats des groupes de travail ont été présentés au début de la deuxième journée de l'atelier. Parmi les contraintes principales les groupes ont identifié :

- les difficultés d'accès aux informations relatives aux mécanismes ;
- la complexité des procédures ;
- le manque de capacités pour l'élaboration des projets ;
- la lourdeur d'accès aux financements ;
- les difficultés d'établir des liens avec des financements sur CC et la CCD ;
- la faiblesse de vulgarisation des données scientifiques sur la GDT ;
- les politiques et stratégies non cohérentes en matières de GDT ;
- l'absence d'un cadre de concertation ;
- le renforcement des allocations budgétaires nationales ;
- l'absence de stratégies d'aménagement du territoire ;
- le manque de Sécurisation foncière ;
- les difficultés linguistiques (tous les documents en anglais) ;
- les procédures du FEM très compliquées ;
- le manque d'expertise ;
- le cofinancement souvent exigé pour le déblocage des fonds alloués ; et
- la mauvaise répartition géographique des projets relatifs au CC.

Les participants se sont réjouis des opportunités qui pourraient les aider à faire face aux contraintes mentionnées ci-dessus. En effet il y a notamment l'existence des institutions sous-régionales et du FEM qui manifestent leurs engagements pour les projets liés aux CC et à la GDT et qui encouragent la synergie entre les différents domaines d'interventions ainsi qu'une forte volonté politique des gouvernements (ratification des conventions, allocation des ressources dans le budget national).

⁸ Voir l'annexe.

4.4 Etude de cas sur la mobilisation des ressources liées au CC pour la GDT au Rwanda

La présentation d'Innocent Bizimana (Best Associates) et Louis Perroy (EcoSecurities) a porté sur le changement climatique et la dégradation des terres au Rwanda : les opportunités et les obstacles de financement de relatif à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique au Rwanda.

Les présentateurs ont souligné que le Rwanda a un sérieux problème de dégradation des terres et d'érosion des sols qui correspond à la perte de capacité de nourrir 40.000 personnes par an. L'étude a identifié une multitude de projet d'atténuation (MDP, volontaire) et d'adaptation en cours qui sont réalisés par des divers acteurs, y compris le secteur privé qui a été impliqué dans l'élaboration des projets avec la facilitation des ministères tutelles et l'autorité nationale désignée « Rwanda Environment Management Authority » (REMA). L'étude recommande que les universités et les institutions de recherche scientifiques doivent être impliquées dans le processus d'élaboration des projets relatif à la GDT et les CC.

4.5 Atténuation

La formation proprement dit a démarré avec deux présentations de Mr. Perroy sur les marchés de conformité et marchés volontaires et les concepts clés et la recherche de qualité des projets carbonés. Les exposés de Mr. Perroy a traité les points essentiels suivants :

- les standards des crédits carbonés ;
- le marché de conformité vs marché volontaire ;
- les types de projets éligibles pour le secteur AFOLU ; et
- le timing du projet, la méthodologie, les fuites ainsi que permanence et critères d'éligibilité des projets.

Suite à l'exposé, les participants on demandé si une méthodologie appropriée existe pour calculer les taux des émissions de carbone et comptabiliser les fuites vers les pays voisins. Mr. Perroy a répondu qu'il n'existe pas de méthodologie unique et qu'il est conseillé de consulter les experts en la matière.

Patricia Gorin de la FAO Rome a signalé qu'il existe des sites web qui fournissent des informations sur différents outils carbone y compris « Ex Ante Carbon-balance Tool » (EX-ACT), développé par trois divisions de la FAO⁹. Cet outil apporte des estimations ex-ante de l'impact des projets de développement agricole et forestier sur les émissions de GES et la séquestration de carbone, indiquant leurs effets dans un bilan carbone.

⁹ Division de l'appui à l'élaboration des Politiques et Programmes de Développement (TCS) anciennement Division du Soutien aux Politiques et Mobilisation des Ressources [TCA], Division du Centre d'Investissement (TCI) et Division de l'Economie du Développement Agricole (ESA).

Un autre défi des projets carbone discuté au cours du séminaire est lié au temps que de tels projets prennent pour donner des résultats. La plupart de ces projets donnent des résultats à très long terme et sont trop exigeants. Si on prend par exemple les projets d'agroforesterie, ils nécessitent de grandes espaces pour pouvoir obtenir des crédits carbone. On fait face souvent à une insuffisance des revenus pour rendre ces projets viables financièrement et par conséquent ils ont moins d'intérêts pour les investisseurs.

Après ces discussions, M Perroy a facilité une session des travaux en groupe sur les critères de sélection d'un projet carbone à l'étude de cas (Rwanda, Ethiopie, République Centrafricaine, Burundi) et une analyse coûts-bénéfice.

4.6 REDD+

Dans sa présentation, Mme Patricia Gorin a tout d'abord exposé l'évolution des définitions du REDD avant de parler du REDD+ qui est une approche élargie décrite comme « approche politique et incitations positives sur les questions relatives aux réductions des émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts, du rôle de la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks carbone des forêts » (Bali Action Plan, 2007). Puis elle l'a placé dans le contexte : 3 million ha de terre sont déforestées chaque année ce qui contribue pour 17% des émissions globales. La déforestation est une source importante d'émissions de GES dans le monde en développement, la seconde en taille après les émissions des combustibles fossiles dans l'industrie et la production d'énergie.

Elle a ensuite parlé de l'importance du REDD+ pour la CNUCC et la GDT, son potentiel dans le monde et dans les zones arides, son éligibilité dans les marchés carbone et projets existants. Elle a également présenté les diverses phases du REDD+ et son financement.

Son exposé a fourni des clarifications sur les définitions de la déforestation (réduction du couvert forestier en dessous 30% selon le protocole de Kyoto) et la dégradation (perte de ressources naturelles dans des zones couvertes par des forêts, dus à des coupes sélectives étendues, la collecte du bois de chauffe, etc).

Après la présentation, les débats ont porté sur la réticence des pays bailleurs relative aux initiatives REDD+. Les participants ont exprimé leur indignation à propos des complications dans les procédures de déblocage des fonds pour les projets GDT, à titre d'exemple le projet commun REDD+ de 10 pays d'Afrique a été évoqué. Ce dernier n'a pas encore été financé sous prétexte du manque du document final approprié. Les participants ont également évoqué leurs préoccupations quant au « Fond Rapide » introduit après les négociations de Copenhague en 2009 et dont la suite reste incertaine.

Une autre critique apportée au mécanisme du REDD+ est que les pays arides et semi-arides semblent défavorisés par ce mécanisme. En effet, les paiements pour les marchés carbone sont basés sur le contenu carbone des écosystèmes, par conséquent, avec cette logique, les pays arides et semi-arides toucheront peu de revenu vu leur faible biomasse. L'une des mesures à prendre pour ces pays serait donc pour l'instant de recourir à des projets AFOLU dans les marchés volontaires. Il a été recommandé que les pays membres de la COMIFAC suivent une même voie et défendent un même point de vue quant à la défense des projets qui s'inscrivent dans le cadre de la GDT et des CC.

4.7 Adaptation

Les débats de la troisième journée ont mis l'accent sur l'adaptation aux CC. Dans sa présentation introductive, Mr. Perroy, a abordé :

- la définition de l'adaptation au CC ;
- les impacts, vulnérabilités et les options d'adaptation au CC ;
- l'adaptation dans les discussions globales sur le CC ;
- les Programmes d'Action Nationale d'Adaptation (PANAs) ;
- les financements de l'adaptation ; et
- les processus politiques « Après 2012 ».

Ensuite, Mr. Perroy a présenté les opportunités de projets dans le secteur agricole, rurale et d'utilisation des terres.

Les discussions en plénière se sont ensuite focalisées sur les disponibilités des fonds d'adaptation aux niveaux des PANAs.

D'après Louis Perroy, il n'y a pas de raison valable pour que de tels projets ne soient pas financés s'ils sont bien élaborés et si leurs objectifs cadrent bien avec ceux de la GDT/CCD. Quant au plafond des fonds, de tels projets sont éligibles pour 6 jusqu' à 10 millions de USD par pays et par an pour les pays les moins avancés dans ce processus.

Pour ce qui est de la différence entre atténuation et adaptation concernant leur fond et leur éligibilité financière, il a été souligné que les projets d'atténuation sont plus techniques, plus complexes, et plus difficilement financés que les projets d'adaptation. Ces derniers utilisent plus souvent les marchés carbone volontaires qui sont plus facilement accessibles. Ils connaissent donc moins de difficultés pour trouver des fonds.

Concernant les impacts des projets d'atténuation et d'adaptation, il n'y a pas encore de base de données riche en la matière. En effet beaucoup est basé sur des hypothèses, d'où la nécessité d'une recherche approfondie de leurs impacts sur la GDT et le CC. Néanmoins, une étude prospective est en train d'être menée au sein de la COMIFAC sur l'évolution de la dégradation des terres. Cette étude pourra élaborer des données fiables sur lesquelles se baser pour établir un plan d'action. La Banque Mondiale s'est portée garante pour cette activité (elle disposerait des fonds pour financer l'activité de partage d'information sur les aléas climatiques, les populations et méthodologies).

Les participants ont demandé qui bénéficie des fonds d'adaptation et/ou d'atténuation parmi les Etats, la Société Civile et les individus. La réponse est que dans la plupart des cas ce sont les Etats qui reçoivent des fonds car ils affichent une autorité pour ratifier et adhérer aux conventions. Cependant cela n'empêche que les organisations de la société civile et les individus puissent obtenir des fonds même si ces cas restent encore très rares.

Suite aux discussions en plénière, Mr. Perroy a facilité des travaux en groupe pour analyser les critères de sélection pour les projets GDT dans le domaine de l'adaptation.¹⁰

4.8 Types de projet CC/GDT prioritaires

Lors de la dernière session, les participants ont analysé dans les groupes de travail les points d'entrée pour la mobilisation des fonds relatifs aux CC pour la GDT.

Au niveau des projets d'adaptation, les participants ont identifié les types de projet prioritaires au niveau national et sous-régional sur la base du tableau 1 ci-dessous et ont identifié comme types de projet prioritaires au niveau sous-régional notamment des projets relatifs aux événements catastrophiques (e.g. prévisions météorologique et système d'avertissement) et aux conséquences long-terme (e.g. gestion des pratiques d'agriculture et d'élevage, couloir d'adaptation des écosystèmes et de conservation de la biodiversité).

Tableau 1. Résumé des types de projet relatif à l'adaptation

Vulnérabilités	Possibilités de projets d'actions (exemples)
1. Zones côtières montée des eaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité des terres côtières aux tempêtes • Salinisations des sols et eaux proches des côtes • Erosion des côtes • Vulnérabilité des habitations 	<ul style="list-style-type: none"> • Plantation de mangrove ou d'arbre le long des côtes • Construction de digues (polders) • Gestion de l'eau potable • Gestion de l'agriculture côtière (céréales plus résistantes au sel)
2. Événements catastrophiques (dérèglement climatique subit)	
<ul style="list-style-type: none"> • Tempêtes, ouragans • Coups de chaleur, sécheresse subite • Inondation 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse et gestion des zones inondables • Gestion de l'eau • <i>Prévisions météorologiques et système d'avertissement</i> • Plantation de forêt à courte rotation dans les zones vulnérables au vent • Recours à l'assurance lorsque possible

¹⁰ Voir annexe 6.9.

3. Conséquences long terme (dérèglement climatique progressif)	
<ul style="list-style-type: none"> • Réchauffement progressif • Baisse progressive des précipitations dans certaines régions et concentrations sur des périodes plus courtes dans d'autres régions 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Gestion des pratiques d'agriculture et d'élevage</i> • Isolation des habitations • Gestion de l'eau (meilleure conservation et utilisation) • Changement de pratiques agricoles (type de céréales...) • Reforestation • <i>Couloir d'adaptation des écosystèmes et de conservation de la biodiversité</i>

Au niveau d'atténuation, les participants ont également identifié les types de projet prioritaires et ont identifié comme types de projet prioritaires au niveau sous-régional notamment les projets d'afforestation/reforestation, de la gestion durable des forêts et la gestion des terres de culture et de pâturage.

Tableau 2. Résumé des types de projet relatif à l'atténuation

Domaine	Type of projet	Eligibilité	
		CDM	VCS
Foresterie	<i>Afforestation/reforestation</i>	Oui	Oui
	<i>Déforestation évitée (REDD)</i>	Non	Oui
	<i>Gestion durable des forêts</i>	Non	Oui
	Agroforesterie and système silvo-pastoral	Non	Oui
Agriculture	<i>Gestion de terres de culture et de pâturage</i>	Non	Oui
	Changement de fertilisant ou gestion pour réduire les émissions de N2O	Oui	Oui
	Bio-digestions et projets basés sur le méthane dans le secteur agricole	Oui	Oui
	Gestion du bétail	Oui	Oui
Energie-liée aux projets ruraux et secteurs agricole	Projets de Biocarburants	Non	Oui
	Projets de changement de combustible (ex. coal et biomasse)	Oui	Oui

Néanmoins, les participants ont constaté qu'il est difficile d'indiquer des priorités au niveau sous-régional car la mise en ordre/priorité des types de projet peut changer selon les spécificités et priorités nationales et locales.

5. RECOMMANDATIONS ET CLOTURE

A l'issue de l'atelier d'échange de connaissances et de renforcement des capacités sur les possibilités d'investissement pour la GDT grâce aux mécanismes de financement associés au CC en Afrique Centrale, les participants ont formulé les recommandations principales suivantes :

- Avoir un système synergique de travail pour les points focaux CCNUCC et CCD;
- Mettre sur pied un système de suivi pour le groupe de travail CCD ;
- Intégrer les organisations de la société civile dans les GTCCD ;
- Soumettre les projets compétitifs éligibles pour la GDT/CC en impliquant les universités et les institutions de recherche scientifiques dans l'élaboration de ces projets ;
- Avoir une base de données fiable et actualisée, la renforcer et la partager avec les autres pays préoccupés par la GDT/CC ;
- Elargir et simplifier les critères d'éligibilité pour les projets de GDT/CC ;
- Simplifier les procédures/stratégies de déblocage de fonds pour les projets de GDT/CC approuvés ;
- Négocier une inclusion totale des secteurs AFOLU dans les futurs accords sur le climat ;
- Négocier un futur mécanisme de financement pour le REDD+ qui soit adapté à l'Afrique Centrale ;
- Poursuivre le financement REDD+ pour les projets pilotes ;
- Contribuer à la réforme du MDP ;
- Clarifier les besoins de financement et d'adaptation ;
- Préparer l'opérationnalisation du fonds d'adaptation.

Suite à la discussion des recommandations, la cérémonie de clôture a été présidée par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et a comportée de

- l'évaluation finale de l'atelier ;
- la lecture et l'adoption du communiqué final de l'atelier ;
- les mots de clôture du Représentant de la CEEAC et de la COMIFAC ; et
- le discours de clôture par le Représentant du Ministre des Forêts et des Mines du Rwanda.

6. ANNEXES

6.1 Liste des participants

NOMS ET PRENOMS	QUALITE	PROVENANCE
Raymond MBITIKON	Secrétaire Exécutif de la COMIFAC	Cameroun
NCHOUTPOUEN CHOUAIBOU	Chargé de la Biodiversité et de la Désertification au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC	Cameroun
Remy MUKONGO	CEEAC	Gabon
Dominique KUITSOUC	CEEAC	Gabon
BOUBAKARI MANA	CBLT	Tchad
Patricia Gorin	FAO	Italie
Dietmar Schorlermer	GTZ	Cameroun
Thorsten Huber	GTZ	Cameroun
Sven Walter	MM	Italie
Diego Zurdo	UE	Rwanda
Glivier Michiels	UE	Rwanda
Alejandro Kilpatrick	MM	Italie
Henry René Diouf	PNUD	Sénégal
Helen Gichenje	PNUD	Afrique du Sud
Louis Perroy	EcoSecurities	Belgique
Helen Gichenje	UNDP	Afrique du Sud
Amata S. Diabate	UNDP	Rwanda
MACUMI Antoinette	Point Focal National CCD	Burundi
Ngendabanyikwa, Felix	Point Focal National CCNUCC	
Christophe Bring	Représentant MINEP pour CCD	Cameroun
Themotee Kagonbe	Représentant Point Focal National CCNUCC	Cameroun
EHETH Victoire	Coordinateur National COMIFAC	Cameroun
Moulang Tal	Coordinateur National COMIFAC-Tchad	Tchad
MBEMBA Alexis	Point Focal National CCD	Congo
M. Martial AGONDOGO	Assistant Point Focal National CCD et Modérateur plateforme électronique de la COMIFAC	Gabon
Pierre Martian Obiang	Représentant du Point Focal National CCNUCC	
Antonio Micha Ondo	Point Focal National CCD	Guinée Equatoriale
Nicanor ONA NZE	Point Focal National CCNUCC	
Ambroise ZANGA	Point Focal National CCD	RDC
Jean ILUNDA MUNENG	Point Focal National CCD	
MUBILAYIKABEYA François	Point Focal National CCNUCC	

Heliodoro Pires QUARESMA	Point Focal National CCD	Sao Tome&Principe
Victor Manuel do Sacramento Bonfim	Point Focal National CCNUCC	
MAIBE KOMANDJE	Point Focal National CCD	Tchad
Hassane Idriss MAHAMAT	Point Focal National CCNUCC	
Monsieur Benoît MOUNDAGA	APEDD	Congo Brazza
Dr Ir Jean NDEMBO LONGO	Université de Kinshasa	Congo Kinshasa
Hon Essola	CEFDHAC	Cameroun
Laurent Gashugi	FAO	Rwanda
Christophe BAZIVAMO	Ministre des Forêts et des Mines ou son représentant	Rwanda
Dismas BAKUNDUKIZE	Point Focal National CCD	
Sébastien DUSABEYESU	Point Focal National CCNUCC	Rwanda
Innocent Bizimana	Personne ressource (Best Associates)	
Venuste Ruhigana	Chargé de la conservation du sol au RADAI MINAGRI	Rwanda
A. Mukuralinda	Représentant ICRAF	Rwanda

6.2 Agenda

Atelier d'échange de connaissances et de renforcement des capacités Possibilités d'investissement pour la gestion durable des terres grâce aux mécanismes de financement associés au changement climatique en Afrique Centrale

Kigali, 17 - 19 Janvier 2011

Lundi, 17 janvier 2011

- 9.00 **OUVERTURE**
- Introduction, Mot de bienvenu
 - Mot du Représentant des partenaires au développement
 - Mot du Représentant de la CEEAC
 - Mot du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC
 - Discours d'ouverture du Ministre des Forêts et des Mines du Rwanda
 - Photo de famille
- 10.00 Pause Café
- 10.30
- Aspects logistiques (COMIFAC)
 - Présentation des participants (Modérateur)
 - Présentation du programme et des objectifs de l'atelier (Modérateur)
 - Attentes des participants (Modérateur)
- 11.30 **LE CONTEXTE DE L'ATELIER**
- Initiatives de la COMIFAC dans le contexte de la mise en œuvre de la CCNUCC et CNULCD (Chouaibou Nchoutpouen, SE COMIFAC)
 - Options de financement de la gestion durable des terres à travers les mécanismes de financement relatifs aux changements climatiques (Alejandro Kilpatrick, MM)
 - Résultats de l'étude « Activités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques en Afrique centrale et options pour améliorer l'accès aux financements liés aux changements climatiques et pertinents pour la CCD » (Louis Perroy, EcoSecurities)
 - Discussion
- 12.30 Déjeuner

- 14.00
- Résumé des réponses aux questionnaires remplis par les pays en préparation de l'atelier (Louis Perroy, EcoSecurities)
 - Discussion
 - Tour de table & discussion sur les activités et initiatives mises en place récemment liées aux projets d'atténuation et d'adaptation en Afrique Centrale (Modérateur)
- 15.30 Pause Café
- 16.00 **TRAVAUX EN GROUPE**
Points de discussion :
- Brainstorming sur les contraintes et opportunités, les aspects financiers du changement climatique de la gestion durable des terres au niveau des pays et au niveau sous-régional
 - Brainstorming sur comment s'affranchir des contraintes.
 - Groupe 1: Cameroun, Gabon, Congo, DRC, CAR
 - Groupe 2: Sao Tome et Principe, Guinée Equatoriale, Rwanda, Burundi, Tchad
 - Groupe 3: Organisations sous-régionales et partenaires au développement
- 17.30-17.45 Evaluation de la première journée (Modérateur)
- 18.00 Cocktail

Mardi, 18 janvier 2011

- 9.00
- Résumé de la première journée
 - Présentation des résultats des groupes de travail
 - Présentation et discussion de l'étude de cas du Rwanda sur la mobilisation des ressources liées aux Changement Climatique pour la gestion durable des terres (Louis Perroy, EcoSecurities & Innocent Bizimana, Best Associates)
- 10.30 Pause Café
- 11.00 **ACCENT SUR L'ATENUATION**
- Les concepts principaux et les exigences de qualité d'un projet carbone en support de la CCD - exemple d'activités dans l'utilisation des terres (Louis Perroy, EcoSecurities)¹¹
- 12.30 Déjeuner

¹¹ GES Eligibles, additionalité, ligne de référence, fuite permanence, éligibilité des terres (pour les projets forestiers), critères de développement durable, critères des pays hôtes, marchés volontaires et standards appropriés

- 14.00 TRAVAUX EN GROUPE – Atténuation
- Introduction des études de cas (présentation et documents distribués aux participants)
 - Exercice mettant en application les critères de sélection à l'étude de cas disponible et une analyse coûts-bénéfices
- 15.30 Pause Café
- 16.00
- Sources et modalités relatives au REDD+ (Patricia Gorin, FAO)
 - Discussion
- 17.30 – 17.45 Evaluation de la deuxième journée (Modérateur)

Mercredi, 19 janvier 2011

- 9.00 Résumé de la deuxième journée
- 9.15
- ACCENT SUR L'ADAPTATION**
- Les concepts principaux et les exigences de qualité d'un projet carbone en support de la CCD - exemple d'activités dans l'utilisation des terres (Louis Perroy, EcoSecurities)¹²
- 10.30 Pause Café
- 11.00 TRAVAUX EN GROUPE – Adaptation
- Points de discussion :
- Présentation des études de cas
 - Exercice interactif pour identifier (entre autre):
 - Quelles sont les caractéristiques principales des projets d'adaptation?
 - De quelles façons sont ils différents des projets de développement?
- 12.30 Déjeuner
- 14.00 TRAVAUX EN GROUPE
- Niveau national : Un groupe par Délégation nationale
 - Niveau sous-régional : Un groupe de travail pour les organisations sous-régionales et partenaires au développement

¹² Qu'est ce que adaptation au Changement Climatique (accent dans un contexte AFOLU (agriculture, forêt et utilisation des sols)) ? Comment faire, pourquoi, quels sont les parties intervenantes (par exemples, ministère de l'agriculture, de l'environnement, de la sante, secteur privé...)? PANAs et autres stratégies similaires : Explications et qui est responsable dans les pays et comment peuvent elles être liées aux PANs ? Quelles sont les options d'adaptation qui sont liées à la gestion durable des terres et la Convention de la Lutte contre la Désertification ? Exemples de projets d'adaptation en Afrique Centrale : Comment financer l'adaptation ? Etat des lieux des fonds existants (montant des fonds au total, montants encore disponibles, durées des fonds) ; Qui a accès aux fonds ? Comment accéder aux fonds: critères d'accès et d'éligibilités ?

Points de discussion :

- Identifier des activités synergétiques à mettre en œuvre par la CCD et la CCCC
- Identifier des points d'entrée concrets pour la mobilisation des fonds relatifs aux changements climatiques pour la GDT

15.30

Pause Café

16.00

Présentation des résultats des groupes de travail

17.00 – 17.45

CLOTÛRE

- Evaluation finale de l'atelier (Modérateur)
- Communiqué Finale (Rapporteur)
- Mot du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC
- Discours de clôture du Ministre des Forêts et des Mines du Rwanda

6.3 Mots de bienvenu du représentant du Mécanisme Mondial

ATELIER D'ÉCHANGE DE CONNAISSANCES ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Possibilités d'investissement pour la gestion durable des terres grâce aux mécanismes de financement associés au changement climatique en Afrique Centrale
17-19 Janvier 2011, Kigali, Rwanda

Mot de bienvenue des partenaires au développement (FAO, GIZ, MM/CCD, PNUD)

Monsieur le Ministre des Forêts et des Mines,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,

Monsieur le Représentant de la CEEAC,

Mesdames et Messieurs les Points Focaux de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD) et de la Convention-cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC),

Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations sous-régionales,

Mesdames et Messieurs les Représentants des partenaires au développement,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre, au nom de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) (auparavant appelée GTZ), du Mécanisme mondial de la CCD (MM/CCD) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) le plaisir que nous avons de participer cette semaine aux ateliers sous-régionaux relatif à la mise en œuvre de la CCD en Afrique Centrale. Tout d'abord l'atelier d'échange de connaissances et de renforcement des capacités sur les possibilités d'investissement pour la gestion durable des terres (GDT) grâce aux mécanismes de financement associés au Changement Climatique (CC) en Afrique Centrale, qui sera suivi par la troisième rencontre du groupe de travail CCD (GTCCD) de la COMIFAC.

Nous tenons tout d'abord à présenter nos félicitations à la COMIFAC, la CEEAC et notamment au Gouvernement Rwandais en tant que pays hôte pour l'organisation et l'accueil de ces deux importantes rencontres, ainsi que pour la visite de terrain d'hier qui a été très enrichissante.

Nous voudrions également remercier l'Union Européenne pour son appui financier à l'organisation de ces ateliers dans le cadre du projet « Intégration des finances du changement climatique dans les stratégies d'investissements en faveur de la gestion durable des terres », qui est mis en œuvre par le Mécanisme mondial.

Les changements climatiques sont aujourd'hui au cœur des débats politiques et techniques vu les risques des impacts néfastes qu'ils ont aux niveaux environnemental, social et économique – au niveau mondial en général et en Afrique en particulier. Néanmoins, après l'échec de Copenhague en 2009, Cancun 2010 donne de l'espoir pour la mise en œuvre des politiques concertées et harmonisées pour lutter contre les effets dus aux CC. Dans ce contexte, une multitude de mécanismes de financement ont été établis avec un financement estimé d'environ 100 milliards USD jusqu'en 2020.

Il ya actuellement plus de 50 fonds publics internationaux, 45 marchés de carbone, et 6 000 fonds privés fournissant des financements pour les CC. Pour la période 2011-2014, le fonds fiduciaire du FEM 5 s'est reconstitué à hauteur de 4,2 milliards USD dont plus de 1 milliard USD pour les CC. A cela s'ajoute le fonds pour les pays les moins avancés (LDCF), le fonds spécial sur les changements climatiques (SCCF), et le Fonds de l'Adaptation gérés par le FEM qui ont pour l'instant mobilisés chacun 500 millions USD.

Mais de quelle manière ces fonds sont ils accessibles pour les différents secteurs concernés, y compris la lutte contre la désertification et la dégradation des terres ?

En mai 2009, la COMIFAC et le Gouvernement Gabonais ont organisé un atelier sous-régional intitulé « Atelier sous-régional sur l'élaboration des stratégies de financement intégrées pour la gestion durable des terres en Afrique Centrale ». Lors de cet atelier, les participants ont adopté la Déclaration de Libreville portant sur « la position commune des Points Focaux en charge du Programme GDT/CCD, des Représentants des ministères impliqués dans la GDT et des représentants de la Société Civile d'Afrique Centrale sur la mobilisation des ressources financières. Cette Déclaration recommande, entre autres,

- L'organisation par le groupe de travail COMIFAC/CCD des échanges permanents d'expérience entre les différents acteurs (points focaux, société civile...) de la sous région en vue de partager et d'enrichir les différents acquis en matière de GDT et forêts ; et
- La mise en place d'un programme de formation sur les mécanismes « changements climatiques » et la « finance carbone » dans le cadre de la synergie entre les trois conventions de Rio.

Le présent atelier fait partie du suivi à l'atelier de Libreville et a pour objectif de renforcer, à l'échelle nationale et sous-régionale, les capacités d'accès aux mécanismes de financement associés aux CC pour accroître les flux d'investissements dans la GDT dans les paysages dégradés d'Afrique Centrale. Pour nous, partenaires auprès des pays d'Afrique Centrale et auprès des institutions sous-régionales, et membres actifs des initiatives telles que le Partenariat du Bassin du Congo (PFBC) et TerrAfrica, ce sujet a une importance particulière et nous sommes tous fier d'être associés à cette initiative et de répondre aux besoins exprimés par les participants de l'atelier de Libreville en 2009.

Pour ce faire, plusieurs partenaires sont présents aujourd'hui et pendant la durée de l'atelier, afin d'apporter leur apport technique pour enrichir la discussion de leurs connaissances.

Comme vous le savez peut-être, la FAO donne un appui technique et financier au niveau national et sous-régional aux différentes initiatives relatives à la gestion durable des ressources naturelles et à la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques et de la dégradation des terres, en Afrique Centrale. En effet, elle collabore activement avec la COMIFAC et la CEEAC sur divers projets, et cherche également à faciliter l'accès aux mécanismes de financement disponibles liés aux CC.

La GIZ soutient la COMIFAC depuis 2005 à travers son projet « Appui à la COMIFAC » afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan de Convergence et de renforcer l'harmonisation des politiques sous-régionales relatives à la gestion durable des ressources naturelles. Dans ce contexte, elle soutient différents groupes de travail de la COMIFAC, y compris le GT/CCNUCC et GT/CCD.

Le programme d'appui du Mécanisme mondial pour les pays d'Afrique Centrale se focalise sur quatre domaines : i) renforcer l'intégration de la GDT dans les politiques nationales et sous-régionales, telles que le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) ; ii) élaborer des stratégies intégrées de financement et des cadres intégrés d'investissement pour la GDT ; iii) analyser le potentiel pour mobiliser des ressources dites « novatrices » selon le Plan Décennal de la CCD pour la GDT et la mise en œuvre des Plans d'Action National (PAN) et Sous-Régional de la CCD, telles que les mécanismes relatifs aux CC qui seront abordés lors de cet atelier ; et iv) renforcer la concertation sous-régionale à travers la participation au PFBC et l'appui au GT/CCD de la COMIFAC.

Le PNUD est un des leaders de l'initiative pilote UN-REDD qui a commencé ces activités dans trois pays africains, y compris la RDC. De plus, le PNUD met en œuvre un programme pour le renforcement des capacités et la prise en compte systématique de la gestion durable des sols dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement dans le contexte du partenariat TerrAfrica. Ce programme est mis en œuvre au Burundi, en Guinée Equatoriale, en RCA, en RDC et au Rwanda. Le PNUD a également appuyé les pays de la sous région à accéder aux ressources du FEM 4 et accompagne les pays à accéder aux ressources du FEM 5 en renforçant la mise en œuvre synergique des trois Conventions de Rio.

Au vues de nos activités diverses, qu'attendons nous de l'atelier qui nous réunit aujourd'hui à Kigali ?

Premièrement, nous espérons pouvoir échanger sur les expériences acquises en Afrique Centrale sur la mobilisation des ressources à travers les mécanismes de financement relatif aux CC pour la GDT et pour la mise en œuvre des PANs et sous-régionaux relatifs à la CCD, en se focalisant sur les zones sèches de la sous-région. En effet, ces zones n'obtiennent pas assez d'attention dans la sous-région. Il s'agit donc d'analyser de quelle manière nous pourrions accroître l'attention sur ces régions défavorisées et prioritaires pour les plans d'actions nationaux et sous-régionaux de la CCD. Dans ce contexte, il faut noter que l'organisation d'une session spéciale sur « la gestion durable des écosystèmes forestières des zones sèches et des plantations forestières dans les pays du Bassin du Congo » a eu lieu lors de la dernière rencontre du PFBC à Kinshasa en septembre 2010. Elle démontre déjà une attention plus importante sur ces zones par les décideurs et acteurs concernés.

Deuxièmement, nous aimerions renforcer nos capacités sur les mécanismes de financement existants et leur application dans le cadre de la GDT, notamment dans les régions arides et semi-arides. Quelles sont les contraintes et les opportunités principales et comment pourrions-nous capitaliser les opportunités en surmontant les diverses contraintes ?

Troisièmement, comment pourrions-nous renforcer la mise en œuvre synergique des Conventions de Rio, notamment la CCNUCC et la CCD en Afrique Centrale ? Dans ce contexte, le groupe de travail CCD de la COMIFAC et des autres réseaux jouent un rôle important pour la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC en tant qu'espaces de coordination et de concertation. Nous sommes heureux que leur appui soit une priorité de la feuille de route de la Facilitation Canadienne du PFBC pour les deux ans à venir. En tant que partenaires aux pays d'Afrique Centrale et aux organisations sous-régionales nous confirmons avec notre présence ici notre engagement d'appuyer ces processus.

Nous espérons que les débats de ces prochains trois jours vous aideront à éclairer certains points. Nous comptons sur votre implication personnelle et collective dans les travaux de cet atelier, car il s'agit bien d'un travail de collaboration et d'échange des connaissances. C'est pourquoi je vous remercie pour votre participation et je vous souhaite de fructueuses discussions au cours de ces trois jours.

Je vous remercie pour votre attention.

6.4 Mots de bienvenu du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

ATELIER SOUS-REGIONAL D'ECHANGE DE CONNAISSANCES ET DE
RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR LES POSSIBILITES D'INVESTISSEMENT
POUR LA GESTION DURABLE DES TERRES GRACE AUX MECANISMES DE
FINANCEMENT ASSOCIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN AFRIQUE
CENTRALE.

Kigali, République du Rwanda, du 17-19 janvier 2011

ALLOCUTION DE BIENVENUE DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMIFAC

Monsieur Raymond MBITIKON

Kigali, le 17 janvier 2011

Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et des Mines du Rwanda ;

Monsieur le Représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement ;

Monsieur le Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ;

Monsieur le Représentant du Mécanisme Mondial à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales et des partenaires au développement

Messieurs les Représentants des Institutions sous-régionales ;

Distingués délégués des pays de l'espace COMIFAC ;

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir de prendre la parole en cette circonstance solennelle d'ouverture des travaux de l'atelier sous-régional d'échange de connaissances et de renforcement des capacités sur les possibilités d'investissement pour la gestion durable des terres (GDT) grâce aux mécanismes de financement associés au changement climatique (CC) en Afrique Centrale.

Permettez-moi tout d'abord au nom de Son Excellence José Endundo Bononge, Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et au mien propre de vous souhaiter, à l'aube de la nouvelle année, mes vœux de santé, de bonheur et de succès.

Je tiens également à saluer et à remercier son Excellence Monsieur Christophe BAZIVAMO Ministre des Forêts et des Mines de l'honneur qu'il a bien voulu nous faire en acceptant de présider personnellement la cérémonie d'ouverture de ces assises.

Excellence, Monsieur le Ministre,

Votre présence témoigne de l'intérêt tout particulier que votre pays le Rwanda accorde à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souhaiter à tous les délégués et partenaires qui ont bien voulu faire le déplacement de Kigali, une cordiale bienvenue et un agréable séjour en terre rwandaise.

Cette réunion a été possible grâce à l'appui de plusieurs partenaires. Qu'il me soit permis d'exprimer la gratitude de la COMIFAC au Mécanisme Mondial, au Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et à la coopération allemande (GIZ) pour le soutien multiforme apporté à l'organisation de cette rencontre.

Je voudrais enfin à réitérer mes remerciements au gouvernement Rwandais, qui a bien voulu accepter d'abriter nos travaux et surtout pour l'accueil chaleureux dont les délégations ont bénéficié depuis leur arrivée à Kigali.

Mesdames, Messieurs,

Les pays de l'espace COMIFAC souffrent des fléaux multiples liés entre autres aux conséquences des CC, de la dégradation des terres et de la désertification. Ces fléaux compromettent ainsi leur développement économique et social. C'est pour cela que tous ces pays ont adhéré à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD) et à la Convention Cadres des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), en vue de rechercher des solutions globales et locales pour remédier à ces maux.

De même l'adhésion à la COMIFAC et à son plan de convergence illustrent cet engagement des pays de la sous-région à œuvrer de manière concertée à la gestion durable des ressources naturelles et à la lutte contre la pauvreté.

Les approches intégrées de lutte contre le CC, la dégradation des terres et la désertification grâce à la GDT présentent de multiples avantages, particulièrement pour les populations défavorisées des zones les plus touchées par ces réalités.

Par conséquent, l'investissement dans la GDT devrait être intégré aux stratégies d'adaptation et d'atténuation du nouveau régime international du changement climatique post-2012. Toutefois, toutes les activités liées à la gestion durable des terres et susceptibles de réduire les émissions de Gaz à effet de Serre (GES) ne sont pas encore habilitées à être financées dans le cadre de la CCNUCC et des marchés de conformité existants. Les financements consacrés à l'adaptation représentent aussi un potentiel non exploité pour le financement des projets de gestion durable des terres dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'utilisation des terres (AFOLU).

Mesdames, Messieurs,

Sous l'impulsion de la COMIFAC et avec l'aide du Mécanisme Mondial(MM) et les partenaires au développement, plusieurs activités visant à faciliter la mobilisation des financements pour la gestion durable des terres dans les pays de l'espace COMIFAC ont été réalisées telles que :

- La publication en 2009 des résultats de l'étude sur « *le financement du changement climatique et des terres en Afrique centrale* ». Cette étude avait pour objet d'évaluer les derniers mécanismes de financement liés au CC dans la sous-région de l'Afrique centrale, et plus particulièrement dans les secteurs pertinents pour la CNULD ;
- L'organisation en mai 2009 à Libreville (Gabon), d'un atelier sur l'élaboration de stratégies de financement intégrées pour la gestion durable des terres en Afrique centrale. Au terme de cet atelier une déclaration dite « déclaration de Libreville » avait été adoptée par les Points Focaux CCD et les institutions impliquées dans la mise en œuvre du Plan d'Action Sous-Régional et Plans d'action nationaux CCD en Afrique Centrale. Des recommandations ont ainsi été formulées aux gouvernements et partenaires de développement sur les moyens d'augmenter les ressources financières destinées à la mise en œuvre de la Convention et de promouvoir les pratiques de GDT dans la sous-région. Dans cette déclaration, il est demandé au MM de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités sur les mécanismes de financement associés au CC pertinents pour la GDT dans le cadre du renforcement de synergies parmi les Conventions de Rio.

C'est dans ce contexte que se tient cet atelier de trois jours dont le principal objectif consiste à renforcer à l'échelle nationale et sous-régionale, les capacités d'accès aux mécanismes de financement associés au CC pour mobiliser les flux d'investissements dans la GDT dans les paysages dégradés de l'espace COMIFAC.

Il s'agira plus spécifiquement au cours de ces trois jours de:

- Renforcer les capacités afin de créer un climat favorable facilitant l'accès au financement des projets liés au CC.
- Renforcer les capacités d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et projets nationaux financièrement viable qui font le lien entre la terre et le CC, et

- Mettre en commun un savoir-faire et des connaissances sur la possibilité d'appliquer les mécanismes actuels et émergents de financement de projets d'adaptation et d'atténuation du CC dans les pays de l'espace COMIFAC.

Je reste persuadé que les points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion seront examinés avec diligence compte tenu de votre expérience dans le domaine. Sur ce, je souhaite plein succès à nos travaux.

Vive la Coopération internationale

Vive la Coopération sous-régionale

Vive la COMIFAC

Je vous remercie.

6.5 Discours d'ouverture du Ministre des Forêts et des Mines

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

Monsieur le Représentant de la CEEAC

Monsieur le Représentant du PNUD

Représentant Du Mécanisme Mondial

Monsieur le Représentant de la FAO

Monsieur le représentant d l'UE

Messieurs les représentants des organisations les partenaires au développement.

Distinguée déléguées des pays de l'espace COMIFAC

Chers participants,

Permettez-moi de vous souhaiter au nom du gouvernement la bienvenue au Rwanda. Je vous remercie d'avoir choisi notre pays pour abriter ces ateliers d'échanges de connaissances et renforcements des capacités sur les possibilités d'investissements pour la GDT grâce aux mécanismes de financement associés au changement climatique en Afrique Centrale. Les problèmes de changement climatique intéressent tous les pays du monde mais les conséquences sont encore plus importantes pour les pays en développement notamment les pays de l'Afrique Centrale en raison de son faible développement économique et de sa capacité limitée à s'adapter et à se protéger contre les effets de changement climatique. La désertification et la dégradation des terres affectent d'une manière croissante les pays d'Afrique centrale. Ces phénomènes qui sont à l'origine de la destruction des propriétés des sols, entraînent de graves problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Il est par conséquent impératif que nos pays adoptent les mesures d'adaptation aux changements climatiques pour accroître la résilience face aux problèmes liés au changement climatique.

Notre pays, le Rwanda s'est engagé dans un programme ambitieux de protection de l'environnement, de la gestion durable des terres et de l'afforestation en ratifiant la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et a élaboré son Plan d'Action National de lutte contre la désertification et autre convention(PAN). Conformément aux dispositions de cette Convention, l'Afrique centrale a également développé et adopté en septembre 2008 son Programme d'Action Sous-Régional de Lutte contre la Dégradation des Terres et la Désertification (PASR/LCD-AC). La mise en œuvre de ce programme et des PAN/LCD reste limitée par la modicité des ressources financières déployées tant par les États que par les partenaires au développement.

Le Rwanda s'est encore engagé dans un programme ambitieux de protection de l'environnement, protection des sols et adaptation aux changements climatiques. On peut citer des exemples :

- Projet de préparation de la communication National sur le changement climatique
- La préparation de la NAPA (National Adaptation Programme of Action) ou nous avons développés les activités urgent a l'adaptation aux impacts négatifs du changement climatique.
- Projet de la préparation de la SNC (Second National Communication) sur le changement climatique.
- Le Projet de la mise en œuvre des trois conventions de Rio.

Cependant le chemin reste long et il reste encore beaucoup à faire pour que nos sociétés particulièrement ceux les plus vulnérables vivant dans le milieu rural ne puissent être victimes des effets néfastes de changement climatique.

Nous au Rwanda nous avons identifié comme activités qui peuvent résoudre le problème de la dégradation des terres : l'afforestation, la création de terraces radicales et progressives comme vous l'avez vu hier, la gestion des Water sheds, la lutte contre l'érosion.

La communauté internationale fournit une multitude de mécanismes financiers, réglementaires et volontaires, qui donnent accès aux financements pour les activités d'adaptation et mitigations des changements climatiques. Toutefois, l'Afrique centrale ne saisit qu'une partie limitée de ces ressources financières. L'Afrique centrale a donc besoin d'améliorer son potentiel pour bénéficier des opportunités de financement des activités de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques.

Le thème d'aujourd'hui présente une opportunité de partage d'expérience et de formation sur les possibilités d'investissement pour la gestion durable des terres grâce aux mécanismes de financement associés au changement climatique en Afrique centrale. J'ose espérer que les jours de travail que vous allez passer pendant ces cinq jours seront très bénéfiques pour les pays de notre région à faire face aux problèmes de changement climatique. Les bonnes expériences sont capitalisées dans le cadre de cet exercice commun et les défis nouveaux sont à relever. Je confirme la disponibilité du gouvernement rwandais à coopérer avec les pays de la région et la communauté internationale à accompagner vos efforts et je vous souhaite bon travail et bon séjour chez nous.

Sur ce, je déclare les ateliers d'échanges de connaissances et renforcements des capacités sur les possibilités d'investissements pour la gestion durable des terres grâce aux mécanismes de financement associés au changement climatique en Afrique Centrale ouverts

Je vous en remercie.

6.6 Questionnaire sur des idées de projet GDT/changements climatiques

Matrice d'analyse des idées de projet « Gestion durable des terres » éligibles aux mécanismes de financement relatif à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique Centrale

Avril 2010

Introduction

L'objectif de l'initiative « Renforcer les capacités pour accroître les financements pour la gestion durable des terres au moyen de mécanismes de financement contre les changements climatiques en Afrique centrale » est de renforcer les capacités nationales garantissant une durabilité des flux d'investissement dans la gestion durable des terres (GDT) en faveur des populations d'Afrique Centrale qui vivent dans des paysages dégradés, par le cofinancement croissant provenant des mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques.¹³

Suite à l'analyse des opportunités et des contraintes de la mobilisation des ressources pour la GDT à travers des mécanismes de financement relatifs aux changements climatiques, une matrice a été élaborée pour formuler et analyser des idées de projet GDT qui sont potentiellement éligibles pour les mécanismes de financement relatifs à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique Centrale.

Les pays d'Afrique Centrale sont invités dans le cadre de l'initiative mentionnée ci-dessus d'élaborer et de soumettre des idées de projet GDT qui pourraient être (co-)financés à travers les mécanismes de financement existants relatifs aux changements climatiques. L'éligibilité et le suivi potentiel pour mobiliser des ressources additionnelles pour ces idées de projet seront discutés et analysés lors d'un atelier sous-régional qui est prévu pour mi-2010. Lors de l'atelier les participants élaboreront une feuille de route pour améliorer/finaliser l'idée de projet et une stratégie pour trouver des financements pour sa mise en œuvre.

¹³ Voir la note conceptuelle de l'initiative pour plus d'informations.

Objectif du modèle

L'objectif principal de la matrice est de guider les pays participant à l'initiative d'identifier et de décrire des projets relatifs à la GDT en Afrique Centrale qui sont potentiellement éligibles aux mécanismes de financement relatifs à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

Procédures

Il est proposé que la matrice soit remplie dans la mesure du possible et sur la base des informations disponibles par le Point Focal CCD en concertation avec le Point Focal CCNUCC et d'autres personnes ressources. La matrice remplie devrait être renvoyée au Mécanisme Mondial au plus tard le **21 mai 2010**. Pour plus d'information sur la matrice, prière de contacter :

- M Chouaibou Nchoutpouen, Expert suivi Biodiversité et Désertification, Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), (email : cnychoutpouen@yahoo.fr); et/ou
- Mme Sadeghian, Conseillère Technique du Programme sur les changements climatiques du Mécanisme Mondial (email : s.sadeghian@global-mechanism.org).

Matrice pour l'analyse des idées de projet 'Gestion durable des terres' éligibles aux mécanismes de financement relatifs à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique Centrale'

INFORMATIONS CLES	COLONNE A REMPLIR PAR LES PAYS
1. PAYS	
2. INFORMATIONS GENERALES	
2.1 Etat des lieux <ul style="list-style-type: none">• Nommer les projets relatifs aux changements climatiques dans le secteur AFOLU (voir 3.3) dans votre pays qui sont mis en œuvre ou en phase de préparation. Spécifier l'institution en charge de(s) projet(s) identifié(s).• Votre pays, a-t-il un projet MDP ou un projet pilote REDD? Si oui, quel est l'état d'avancement de ces projets.	

<ul style="list-style-type: none"> • Citer les projets d'adaptation aux changements climatiques dans votre pays qui sont en exécution ou en préparation • Citer les idées de projet qui ont été retenus dans le PANA et la dernière communication nationale sur les changements climatiques de votre pays qui ont des composantes GDT/GDF qui n'ont pas encore été développées • Quelle est l'allocation de votre pays pour les CC-Atténuation, CC-Adaptation et la Dégradation des Terres 	
<p>2.2 Cadre institutionnel</p> <p>Décrire le cadre institutionnel relatif aux changements climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le pays a-t-il mis en place l'Autorité Nationale Désignée (AND) du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) ? Au sein de quelle institution ? • Quelles institutions gouvernementales, institutions de recherche et partenaires au développement sont impliqués dans les activités relatives aux changements climatiques ? • Existe-t-il dans le pays un comité national sur les changements climatiques et un comité national GDT/GDF ? Si oui, quels sont les rapports entre ces deux comités ? 	
<p>2.3 Cadre politique</p> <p>Décrire les stratégies nationales qui ont été adoptées pour lutter contre les changements climatiques</p>	
<p>3. INFORMATIONS SUR LE PROJET PROPOSE</p>	
<p>3.1 Intitulé/idée du projet proposé</p>	

<p>3.2 État actuel du projet</p> <p>Expliquer l’historique du projet proposé. Est-ce qu’il s’agit i) d’un projet déjà existant pour lequel on cherche un cofinancement à travers les CC ; ii) d’une idée de projet déjà soumise pour financement aux partenaires ou iii) d’une nouvelle idée de projet.</p>	
<p>3.3 Secteur</p> <p>Sélectionner la thématique du projet dans les domaines de l’agriculture, des forêts et des autres utilisations des terres (AFOLU)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Reboisement ○ Aménagement durable des forêts ○ Déboisement évité et la dégradation des forêts ○ Terres cultivables ○ Pâturages ○ Agriculture
<p>3.4 Définition du problème</p> <p>Veillez fournir un énoncé clair du problème auquel ce projet cherche à répondre</p>	
<p>3.5 Avantages en termes de développement durable</p> <p>Décrire les avantages principaux en termes de développement durable qui pourraient résulter du projet?</p>	
<p>3.6 Avantages pour la gestion durable des terres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Estimer les superficies des terres dégradées restaurées / érosion de terres évitée (évaluation quantitative) par le projet 	

<p>identifié</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décrire les nouvelles technologies développées avec l'appui du projet proposé • Décrire l'effet attendu du projet proposé pour l'amélioration des politiques de gestion des terres dégradées 	
<p>3.7 Avantages en termes d'atténuation et/ou d'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Expliquer comment le projet réduit ou évite les émissions ; et/ou comment le projet améliore la capacité d'adaptation aux changements climatiques</p>	
<p>3.8 Objectif</p> <p>Formuler l'objectif du projet proposé</p>	
<p>3.9 Durée</p> <p>Définir la durée du projet proposé</p>	
<p>3.10 Coût estimatif</p> <p>Donner le coût total du projet</p>	
<p>3.11 Parties prenantes</p> <p>Identifier et décrire les parties prenantes du projet</p>	
<p>3.12 Localisation</p> <p>Décrire la localisation du projet (village, district, ville, département, province, région)</p>	

<p>3.13 Communautés affectées</p> <p>Décrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les communauté/s ciblée/s • Comment le projet peut apporter des avantages à la/aux communauté/s 	
<p>3.14 Description du projet</p> <p>Veillez décrire comment le projet atteindra son objectif. Quelles sont les résultats que vous escomptez atteindre et quelle est la gamme d'activités que vous entreprendrez pour les atteindre?</p> <p>Veillez également décrire comment le projet contribuera ou s'insérera dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté</p>	
<p>3.15 Evaluation (1)</p> <p>Expliquer, comment l'effet (impact) et les résultats du projet pourront-t-il être évalués</p>	
<p>3.16 Type de projet</p> <p>Expliquer, s'il s'agit d'un projet d'atténuation ou d'adaptation</p>	

¹⁴ Prière de noter que les aspects d'atténuation et d'adaptation ne s'excluent pas.

<p>3.17 Eligibilité</p> <p>a) Si c'est un projet atténuation des CC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquer l'éligibilité potentielle du projet proposé au titre des mécanismes de mise en œuvre du protocole de Kyoto ? (Mécanisme de développement propre...) • Expliquer de quelle manière le projet proposé peut être défini comme « additionnel » ? (Un projet est additionnel s'il permet des réductions d'émissions qui n'auraient pas eu lieu sans le projet.) <p>b) Si c'est un projet adaptation aux CC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expliquer l'éligibilité du projet aux mécanismes de financement visés ¹⁴ 	
<p>3.18 L'innovation du projet</p> <p>Veillez indiquer dans quel sens vous considérez ce projet comme étant « innovant »</p>	
<p>3.19 Cadre politique</p> <p>Expliquer comment le projet est positionné dans le cadre des politiques de changements climatiques (au niveau national/international ?)</p>	
<p>3.20 Evaluation (2)</p> <p>Quel est le dispositif prévu pour le suivi du projet en termes de réduction des gaz à effet de serre?</p>	
<p>3.21 Transferts de technologie</p> <p>Expliquer les technologies impliquées dans le projet et les avantages induits pour les communautés locales</p>	

<p>3.22 Renforcement des capacités</p> <p>Décrire de quelle manière le projet proposé prévoit des activités de renforcement des capacités</p>	
<p>3.23 Financements</p> <p>Identifier des sources de financement potentielles pour le (co)financement du projet proposé. Avez-vous déjà contacté des bailleurs/partenaires au développement potentiels ?</p>	
<p>3.24 Partenariat</p> <p>Identifier les partenaires techniques qui pourraient être intéressés à appuyer au niveau technique la mise en œuvre du projet</p>	

<p>3.25 Utilisation de la matrice</p> <p>Identifier les informations pas disponibles en ce moment pour remplir la matrice proposée. Quelles ont été les obstacles principaux pour remplir la matrice ?</p>	
<p>3.26 Atelier</p> <p>Quels sont vos attentes par rapport à l'atelier sous-régional mentionné dans l'introduction et dans la note conceptuelle ?</p>	

6.7 Travail en groupes sur les contraintes et les opportunités de la mobilisation des ressources pour la GDT grâce aux mécanismes de financement CC

6.7.1 Termes de référence

Objectifs : Les contraintes et opportunités de la mobilisation des ressources pour la GDT grâce aux mécanismes de financement CC sont analysées.

Tâches :

1. Identifier les activités et initiatives mises en place récemment liées aux projets d'atténuation et d'adaptation au niveau national et transfrontaliers dans vos pays respectifs (tour de table). Les informations fournies par les questionnaires sont incluses dans la matrice proposée. (+/- 30 minutes)
2. Analyser la contribution générale des activités/initiatives identifiées lors de la tâche 1 à la mise en œuvre de la CCD en Afrique Centrale. Est-ce qu'il s'agit, selon vous, globalement d'une contribution forte, moyenne ou faible ? Pourquoi ? (+/- 30 minutes)
3. Identifier les contraintes et opportunités principales qui empêchent/promouvent la mobilisation des ressources pour la GDT à travers les mécanismes de financement relatifs aux changements climatiques et classer les trois principales par ordre de priorité. (+/- 30 minutes)

6.7.2 Résultats du groupe de travail no. 1

- Président: Antoine ZANGA (RCA)
- Rapporteur: Martial AGONDOGO (GABON)
- Membres : Pierre Martian OBIANG (Gabon); Jean MUNENG ILUNGA (RDC); Benoît MOUNDAGA (Congo); Alexis MBENGA (Congo); François MUBILAYI (RDC); Timothée KAGOMBE (Cameroun); Christophe BRING (Cameroun); Ambroise ZANGA (RCA);
- Personne-ressource: Louis PERROY (Eco Securities)

Pays	Activités/initiatives relatives aux changements climatiques	Contribution des activités/initiatives relatives aux CC à la CCD	Contraintes	Opportunités
Cameroun	Projet « Opération Sahel Vert »	Forte	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté et lourdeur d'accès aux financements; • Difficulté d'établir des liens avec les financements sur le CC et la CCD; • Renforcement des allocations budgétaires nationales; • Faiblesse de vulgarisation des données scientifiques sur la GDT ; • Des politiques et des stratégies non cohérentes en matière de GDT; • Absence d'un cadre de concertation; • Sécurisation foncière; • Absence de stratégie d'aménagement du territoire; 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence des projets à financer et la facilité des actions rendue visible; • Création d'un fonds national GTD; • Existence de budgets nationaux pour la mise en œuvre de la GDT
	Aménagement du bassin versant de la Bénoué	Moyenne		
	Programme d'adaptation	Moyenne		
	Projet pilote REDD	Faible		
	Projet mangrove	Faible		
	Projet tourisme côtier	Faible		
Congo	Protection des ressources en eau dans les grandes agglomérations urbaines;	Moyenne		
	Mobilisation des nouvelles ressources en eau (eaux pluviales (Plateaux Batéké);	Forte		
	Arboricultures (restructuration et développement des palmerais) ;	Forte		
RDC	PANA secteur agricole;	Forte		
	Projet sur l'aménagement et gestion durable des forêts;	Forte		
	Programme national forêt et conservation;	Forte		
	Troisième Communication nationale	Forte		

	CC;	
	Foresterie communautaire;	Forte
	Projet pilote Small Grant Projet FEM;	Forte
	Projet REDDES (OIBT);	Forte
	Appui à la cartographie sur les inventaires forestiers;	Forte
	Appui à la réhabilitation des stations de recherche agricoles assurant la production de semences;	Forte
	Identification des sites et distribution des kits solaires pour les infrastructures communautaires de base en milieu rural;	Forte
	Mise en place du processus REDD++;	Forte
RCA	Renforcement de renforcement des communautés de base;	Forte
	Mécanisme de communication (radio-communautaire);	Forte
	Petites actions de reboisement autour des grandes villes (Briquettes);	Forte
	Programme de développement du Bassin du Lac Tchad	Forte

Gabon	Projet d'Adaptation par rapport au secteur agricole face aux effets du CC;	Forte		
	Mise en œuvre du processus REDD des forêts;	Forte		
	Promotion des projets MDP;	Forte		
	Renforcement des capacités institutionnelles du projet d'adaptation sur l'érosion côtière;	Faible		
	Seconde Communication nationale CC;	Moyenne		
	Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) Stratégie et plan d'action 2010 – 2014	Forte		

6.7.3 Résultats du groupe de travail no. 2 : Burundi, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tome & Principe et Tchad

Activités/initiatives relatives aux changements climatiques

Pays	Activités/initiatives relatives aux changements climatiques
Burundi	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de « Gestion Durable des Terres », Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MEEATU), financé par FEM - Projet d'Aménagement des Bassins Versants, MEEATU, financé par la BAD - Projet sous-régional KAGERA MINAGRI, financé par le FEM - Projet d'Aménagement Intégré des Bassins du Lac Tanganyika (PRODAP). -Projet régional (Burundi, Tanzanie, Zambie, RDC), MINAGRI et sous l'Autorité du Lac Tanganyika du MEEATU, financé par BAD
Guinée Equatoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Reforestation de la zone Nord-Est de la région continentale, MAB. Financé par le Gouvernement - Renforcement des capacités institutionnelles, légales et individuelles pour la

	<p>gestion durables des terres et forêts en Guinée Equatoriale, MPMA. Financé par FEM, PNUD avec une contrepartie nationale. Inscrit dans le cadre des PMA-PEID du FEM-OP15.</p> <p>- Renforcement des capacités nationales pour la gestion durable des aires protégées, MPMA. Financé par FEM, PNUD avec une contrepartie nationale.</p>
Rwanda	<p>-Reducing Vulnerability to Climate Change by Establishing Early Warning and Disaster Preparedness Systems and Support for Integrated Watershed Management in Flood Prone Areas, GEF</p> <p>- Projet de construction de 160 citernes d'eau destinés à la collecte des eaux de pluie et à la protection de l'environnement dans l'agglomération de MUSIGA- Secteur KANOMBE, GEF</p> <p>- Production of solid fuel briquettes from municipal waste, GEF</p> <p>- Project de biogaz à l'école Stella Matutina, GEF</p> <p>- Integrating vulnerability and adaptation to climate change into sustainable development policy planning and implementation in Southern and Eastern Africa, GEF</p> <p>- Pilot project on reducing the vulnerability of the energy sector to the impacts of climate change in Rwanda, GEF/UNEP</p>
Sao Tome et Principe	<p>- Projet de valorisation de terres dégradées, FEM</p> <p>- Aménagement des zones côtières de Sao Tome et Principe, FEM</p> <p>- Création des forets communautaires, BAD</p>
Tchad	<p>-Projet de reboisement de GAOUI, Gouvernement</p> <p>- Projet de gestion de feu de brousse, BAD</p> <p>-Projet de comptabilité environnemental, FEM</p> <p>- Projet de conservation et restauration de terres, PNUD/FEM</p> <p>- Projet de gomme arabique, FAO</p> <p>- Projet de gomme arabique, UE</p> <p>- Projet de sena oura, GTZ (Cameroun, Tchad)</p> <p>- Projet de gestion communautaire des écosystèmes, BM</p> <p>-Projet de conservation de biodiversité Manda, PNUD/FEM</p>

Analyse de la contribution générale des activités/initiatives relatives aux CC identifiées à la mise en œuvre de la CCD

Contribution des activités/initiatives relatives aux CC à la CCD	Arguments/Justification
Burundi	Contribution forte d'une manière générale
Guinée Equatoriale	Contribution moyenne
Rwanda	Contribution forte d'une manière générale
Sao Tome et Principe	Contribution moyenne
Tchad	Contribution forte d'une manière générale

Contraintes et opportunités principales empêchant/promouvant la mobilisation des ressources pour la GDT à travers les mécanismes de financement relatifs aux CC

Num	Contraintes	Opportunités
1	Linguistiques (documents, dossiers, rapports, méthodologies, etc. toujours en anglais)	PANAS, plan décennal CCD et DSRP/EDPRS existants
2	Procédures de FEM très compliqués	TerrAfrica, Fonds d'adaptation, FCB, Stratégie d'investissement / Plan de financement pour CCD (Burundi), Fonds spécial pour le CC, Fonds verts (Cancun),
3	Manque d'expertise requise	Projets de reboisement
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Cofinancement souvent exigés en % pour le déblocage des fonds alloués (G.Eq) • Marché du carbone • Mauvaise répartition géographique des projets relatifs au CC 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte volonté politique (trois convections ratifiés pour tous les pays).

6.7.4 Résultats du groupe de travail no 3 : Organisations sous-régionales et partenaires au développement

- Président : Henry René DIOUF / PNUD
- Rapporteur : Dominique KUITSOUC / CEEAC-ONUSIP
- Modératrice : Patricia Gorin / FAO
- Membres : - Raymond MBITIKONG / S.E. COMIFAC
 - SVEN Walter / MM
 - Dietmar SCHORLEMER / GIZ
 - Helene GICHENJE / PNUD
 - Boubakari MANA / CBLT
 - THOLSTEN Huber / COMIFAC
 - NCHOUTPOUEN CHOUAIBOU / COMIFAC

Matrice d'analyse

Activités/initiatives relatives aux changements climatiques

Organisations	Activités/initiatives relatives aux changements climatiques
GTZ	-Appui au Groupe de Travail CC de la COMIFAC -Modélisation des CC en AC
UNDP	1-Regional Environment Project -Building the capacities of Negotiators -Access to environmental and carbon finance -Support to DNA focal points 2-

	-Support to countries to access to FEM Resources-Fond d'adaptation -Programme UN-REDD en RDC
MM	-Renforcement des capacités -Identification des ressources de financement pour la gestion durable des terres a travers le processus SDF Stratégie Intégrée de Financement
FAO	-Renforcement des capacités pour le financement du CC -Programme sous-régional au Congo RDC en collaboration avec le REDD
COMIFAC	-Renforcement des capacités institutionnelles en mat de REDD –BM- -PACEBCo
CBLT	-Gestion du Bassin du Lac Tchad avec l'appui du FEM -Programme du Développement Durable du Lac Tchad -Adaptation du système de Production
ONUSIPC- CEEAC-CEMAC	-Programme – Facilité Catastrophes Naturelles ACP-UE pour l'Afrique Centrale- -Projet d'Identification et d'Evaluation des Capacités des Centres et Institutions Spécialisés en matière de Réduction des Risques et d'Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique Centrale -Promotion du développement des Protocoles de partage des données sur les risques climatiques connexes transfrontaliers et d'origine hydrométéorologique

Evaluation de la contribution générale des activités/initiatives relatives aux CC identifiées à la mise en œuvre de la CCD

Contribution des activités/initiatives relatives aux CC à la CCD	Arguments/Justification
Forte <u>ou</u> moyenne <u>ou</u> faible (groupe à décider !) Moyen=4 ; Faible=4	<ul style="list-style-type: none"> • Activités des autres secteurs non comptabilisées: GIZ • Accent sur la Forêt dense et humide et quasi ignorance des forêts sèches • Beaucoup de potentiel de financement mais peu d'initiative. Les pays peuvent y accéder à travers beaucoup de domaine avec l'appui du GEF dans certains cas (<i>exple</i>. Projet charbon de bois en Afrique de l'Est et du Sud) • Beaucoup de projets dans le domaine de l'Agriculture • Inexistence de projets transfrontaliers sur la LCD et nécessité du vision holistique dans le cadre du suivi-évaluation • Peu de connexion entre les différentes composantes. Pas d'échange d'expériences entre les pays • 1^{er} pas avec le présent atelier pour des approches plus efficaces

Contraintes et opportunités principales empêchant/promouvant la mobilisation des ressources pour la GDT à travers les mécanismes de financement relatifs aux CC

	Contraintes	Opportunités
1	-Difficultés d'accès aux informations relatives aux mécanismes	Le FEM encourage la synergie entre les différents domaines d'intervention
2	Complexité des procédures	Existence des institutions sous-régionales qui ont manifestent leurs

		engagements pour les projets liés au CC et a la GGT
3	Manque de capacité pour l'élaboration des projets	Fond Forestier pour le Bassin du Congo
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'engagement des bailleurs sur des projets long terme • Fond virtuel • Absence de projets pilotes • Potentiel faible pour l'obtention des crédits carbone dans des zones sèches • Insuffisance de synergie entre organisations sous-régionales • Instabilité des experts nationaux • Circulation de l'information en interne dans les Etats • Manque de ressources humaines • Absence de synergie dans la mise en œuvre des trois conventions de Rio • Duplication des champs d'action • Absence de collabo entre les secteurs en charge du CC et ceux en charge de la gestion des risques naturels • Problèmes de gouvernance • More funds available for analysis than implementation 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence des sites BM sur les opportunités • New World Bank site : www.climatefinanceoptions.org

6.8 Travail en groupes sur l'atténuation: analyse des cas d'étude

Veillez noter que ces projets ne sont pas des projets en existence mais qu'ils sont basés sur des projets réels.

Cas 1: RWANDA, Fourneaux de cuisine à combustion efficace

Le projet a pour but de fournir aux familles en milieu rural du Rwanda des Fourneaux de cuisine à combustion efficace. Il est envisagé de distribuer 250 fourneaux par an (un total de 1000 fourneaux seront en fin de compte distribués). Ces fourneaux améliorés sont de 75 à 80% plus efficaces que les traditionnelles trois pierres en triangles avec foyer ouvert qui sont habituellement utilisées. L'expertise requise pour fabriquer ces fourneaux efficaces n'est pas disponible dans la zone jusqu'à maintenant. Bien qu'il y a eu certains efforts d'ONG pour mettre en place des fourneaux de cuisine, ceux-ci n'ont pas été distribués à grande échelle. L'utilisation de ces fourneaux va contribuer grandement à ce que l'environnement proche ne se trouve pas dégradé d'avantage. Cela va aussi insuffler chez les utilisateurs une première conscience de la protection de l'environnement chez les membres des communautés locales via une série de formations sur la fabrication et l'utilisation de ces fourneaux qui nécessitent moins de bois de chauffage. De plus ces fourneaux vont avoir des répercussions bénéfiques sur la santé et les conditions de travail des utilisateurs. Le projet est planifié pour commencer en janvier 2011. La cuisson actuelle la plus répandue est les traditionnelles trois pierres à feu ouvert utilisant du bois de ressources locales. Bien que la consommation locale de bois de chauffe n'est pas connue avec précision la zone environnante montre des signes flagrants de déboisement et dégradation. Si le bois n'est pas disponible dans les zones environnantes, les femmes doivent faire de grandes distances à pied pour aller chercher du bois. Au jour d'aujourd'hui aucun de ces projets n'a trouvé de financement. Il est prévu que les agences de l'ONU et leurs partenaires pour la mise en place vont faire des formations sur la fabrication et l'entretien de ces fourneaux efficaces. Après cela des divisions vont assurer le suivi de l'utilisation et de l'entretien des fourneaux. Pour s'assurer des aspects de développement durables, les communautés locales vont être formées sur l'importance de ces fourneaux à efficacité énergétique de même que sur l'entretien et l'utilisation de ces fourneaux améliorés.

Cas 1: Rwanda, Fourneaux à combustion efficace

Années	Nombre de fourneaux installés	Potentiel de crédits de carbone (tCO2e)
1	250	250
2	500	500
3	750	750
4	1000	1000
5	1000	1000
6	1000	1000
7	1000	1000
8	1000	1000
9	1000	1000
10	1000	1000
Moyenne annuelle		850
Total		8,500

Hypothèse: l'économie de carbone par an est de 1t par fourneau

Cas 2: ETHIOPIE – Projet de reforestation

Le projet englobe un certain nombre d'activités de reforestation y compris mise en place de systèmes d'agroforesterie, des plantations à petite échelle par des petits propriétaires de terrain et la réhabilitation de zones dégradées via la plantation d'arbres ou la régénération naturelle encouragée, pour un total de 8000 hectares. Les arbres vont être plantés à un rythme de 1000 ha par an principalement sur les terres dégradées. Bien que certaines de ces terres dégradées sont utilisées aujourd'hui pour des activités d'agriculture de petite échelle et de pâturage du bétail. Toute la zone fut déforestée dans les années 1980. Le projet de plantation doit commencer en juillet 2011 pour coïncider avec le commencement de la saison des pluies. Des espèces d'arbres locales et exotiques seront plantées sur ces sols dégradés (les espèces plantées comprennent de l'Acacia Saligna, Casia Siame, Ziziphus Maucronata, Cordia Africana, Ficus Vasta, Pilea Africana and Juniperus Procera). Les arbres seront prêts pour être coupés après 5 ans mais cela dépendra de conditions locales spécifiques. Le projet va être très bénéfique aux communautés locales qui pourront couper les arbres dans le but de bois de chauffage ou de construction. Les agences de l'ONU vont mettre en place ce projet en partenariat avec le gouvernement Ethiopien, qui assurera le suivi. Le projet n'a pas pour l'instant de financement, ce qui risque d'être l'obstacle à sa mise en place, de même que le manque de connaissance des communautés locales des avantages de recréer une forêt dans cet endroit.

Case 2: Projet forestier en Ethiopie

années	Nombre d'hectares plantés	Potentiel de crédits de carbone
1	1000	4500
2	2000	9000
3	3000	13500
4	4000	18000
5	5000	22500
6	6000	27000
7	7000	31500
8	8000	36000
9	8000	36000
10	8000	36000

11	8000	36000
12	8000	36000
13	8000	36000
14	8000	36000
15	8000	36000
16	8000	36000
17	8000	36000
18	8000	36000
19	8000	36000
20	8000	36000
Moyenne annuelle		29,700
Total		594,000

Hypothèse: l'économie moyenne de carbone par hectare planté est de 4.5 tons par an

Cas 3: République Centrafricaine, Projet de conservation de forêt

Ce projet a pour but de préserver 400.000 hectares de forêt en République Centrafricaine, à partir de décembre 2011. La région dans laquelle ce projet aura lieu a subi un très fort taux de déforestation dans le passé, et seulement environ 700.000 hectares de forêt subsiste encore dans la région. Les 400.000 hectares concernés par le projet contiennent une espèce de plante endémique de même qu'un nombre important d'animaux, faisant de la zone un foyer de biodiversité important. Comme une rivière importante passe dans la zone, les habitants en aval sont inquiet que la forêt ne soit pas adéquatement protégée, la qualité et la quantité d'eau qui leur parvient est à risque. Cependant sans les revenus de la vente de crédits de carbone, qui sera redistribuée aux communautés locales, ce qui est en jeu n'est pas suffisant pour décourager les communautés locales de couper la forêt au profit de terres cultivées. Le suivi va être fait par une ONG locale en coordination avec un organisme international de conservation de la nature.

Cas 3: République Centrafricaine, de conservation de forêt

Années	Nombre d'of hectares sauvés	Potentiel de crédits de carbone
1	300,000	300,000
2	300,000	300,000
3	300,000	300,000
4	300,000	300,000
5	300,000	300,000
6	300,000	300,000
7	300,000	300,000
8	300,000	300,000
9	300,000	300,000
10	300,000	300,000
11	300,000	300,000

12	300,000	300,000
13	300,000	300,000
14	300,000	300,000
15	300,000	300,000
16	300,000	300,000
17	300,000	300,000
18	300,000	300,000
19	300,000	300,000
20	300,000	300,000
Moyenne annuelle		300,000
Total		6,000,000

Hypothèse; la moyenne de carbone sauvée par hectare de forêt conserve est de 1 ton par an

Cas 4: Burundi, projet de génération d'électricité à partir de lisier de volaille

Ce projet a pour but de produire 2MW d'électricité rurale au Burundi à partir d'une combustion de lisier de volaille. L'électricité produite remplacera l'électricité utilisée actuellement pour éclairer les villages et produite à partir de la combustion de charbon. La technologie utilisée pour transformer le lisier en question en électricité est nouvelle au Burundi, et les risques associés font qu'il a été difficile de trouver du financement pour ce projet. Cependant, une fois mis en place, le projet représentera des bénéfices considérables pour les communautés impliquées, en terme d'avoir une source d'énergie plus propre et sécurisée. De plus, le projet créera des emplois nouveaux, la nouvelle production nécessitera 50 personnes la première année, et peut être plus les années suivantes. Les phases de planification, mise en place et suivit seront faites par des agences de l'ONU en collaboration avec le gouvernement local et des ONG sélectionnées. Le projet devrait commencer en septembre 2011.

Cas 4: Burundi, projet de génération d'électricité à partir de lisier de volaille

Années	Potentiel de crédits de carbone (tCO2e)
1	30,000
2	30,000
3	30,000
4	30,000
5	30,000
6	30,000
7	30,000
8	30,000
9	30,000
10	30,000
Moyenne annuelle	30,000
Total	300,000

Evaluation technique

Pas tous les projets environnementaux peuvent être des projets d'atténuation de GES. Un certain nombre de critères clé sont énumérés ci-dessous. Ceux-ci devraient être vérifiés pour déterminer si un projet peut être en mesure de prétendre à des réductions d'émission. Si ces critères sont remplis, le développeur de projet devra accomplir une étude de faisabilité plus détaillée du projet.

Le projet réduit-il un gaz à effet de serre ? – le GIEC a défini une liste de six gaz de réchauffement du climat. Certains de ces gaz sont plus puissants que d'autres. L'oxyde nitreux, souvent émis pendant la production d'engrais, par exemple, a un potentiel de réchauffement 310 fois de celui du dioxyde de carbone.

Table 1: Potentiels de réchauffement des 6 GES

GES	Potentiels de réchauffement
Carbon Dioxide (CO ₂)	1
Methane (CH ₄)	21
Nitrous Oxide (N ₂ O)	310
HydroFluoroCarbons (HFCs)	9,200
Perfluorocarbons (PFCs)	11,700
Sulphur hexafluoride (SF ₆)	23,900

Le type de projet est-il éligible conformément au Protocole Kyoto ou à un standard de norme volontaire? - MDP : le Protocole Kyoto et le CDM (CDM EB) ne mentionnent pas explicitement de catégories de projet qui soit éligible sous le MDP. Pourtant, les projets d'Utilisation des Terres, le Changement d'Utilisation des Terres et la gestion des forêts (LULUCF) ; les projets autre que le boisement et reforestation n'ont pas droit à présent aux crédits MDP. **VCS :** le VCS accepte tous les types de projet qui sont soutenus par une méthodologie VCS approuvée ou s'ils font partie d'un programme de réduction de GES approuvé. Actuellement les programmes approuvés sont le MDP et l'Enregistrement d'Action de Climat de Californie (CCAR) la Réserve d'Action de Climat. En plus des types de projet inclus dans le MDP, le marché volontaire tient compte d'une plus large gamme d'activités dans le secteur d'utilisation des terres, en acceptant la conservation et la gestion de forêts, la revégétation avec les espèces d'arbustes (en plus de reforestation avec les espèces d'arbre) et la gestion de terres agricoles. En plus de ces types de projet, CCAR tient compte des réductions de projets associées au fait d'installer un système de contrôle de biogaz de lisier pour le bétail et les projets de plantation d'arbre en milieu urbain.

Domaine	Type de projet	Eligibilité	
		CDM	VCS
Foresterie	Afforestation/reforestation	Y	Y
	Déforestation évitée (REDD)	N	Y
	Gestion durable des forêts	N	Y
	Agroforesterie and système silvo-pastoral	N	Y
Agriculture	Gestion de terres de culture et de pâturage	N	Y
	Changement de fertilisant ou gestion pour réduire les émissions de N ₂ O	Y	Y
	Bio-digestions et projets basés sur le méthane dans le secteur agricole	Y	Y
	Gestion du bétail	Y	Y
Energie-liee aux projets ruraux et secteurs agricole	Projets de Biocarburants	N	Y
	Projets de changement de combustible (ex. coal et biomasse)	Y	Y
	projets a petite échelle d'énergie renouvelable (ex. projets de petite hydro combinée avec des activités de foresterie pour la protection des zone d'eau)	Y	Y
	Efficacité énergétique	Y	Y

Quel est le timing du projet ? – Il est important de déterminer la période d'accréditation du projet. Pour le MDP, la période d'accréditation est de 20 ans renouvelables deux fois ou trente ans pour les projets forestiers et de 10 ans ou 7 ans renouvelables deux fois pour tous les autres types de projet. Pour le VCS, la période d'accréditation est entre 20 et 100 ans pour les projets forestiers et 10 ans ou 7 ans renouvelables deux fois pour tous les autres projets.

Pour le but de cet exercice et du calcul des crédits potentiels de carbone produits par le projet, la période d'accréditation a été fixée à 20 ans pour la forêt et 10 ans pour tous les autres projets. Cependant, la période d'accréditation peut être changée suivant la durée de vie opérationnelle du projet (réel) et des risques impliqués.

Le projet est il "additionnel" ? – un projet est additionnel s'il conduit à des réductions qui n'aurait pas été réalisées autrement. Si le projet aurait été construit de toute façon, on considère que cela ne produit pas de réductions d'émission qui sont "additionnelles" au scénario de référence. Pour prouver que le projet est additionnel, la preuve doit être apportée, en exposant que: le projet n'est pas un scénario « business as usual », le revenu de la vente de crédits a été prise en considération au moment de la conception du projet et le projet ne serait pas attrayant financièrement sans les crédits ou serait soumis à un certain nombre de barrières de marché. La preuve de l'additionnalité est obligatoire pour chaque projet solide et crédible de carbone, conformément aux règles de la CNUCC ou pour les marchés volontaires. Plus d'informations sur comment l'additionnalité d'un projet peut être prouvée sont contenues dans différentes directives tel que l'Instrument pour la démonstration et l'évaluation d'additionnalité

disponible sur le site Internet de la CNUCC (aussi voir la présentation ppt) « *Tool for the demonstration and assessment of additionality* ».

Le projet risque-t-il de déboucher sur des fuites ? - le terme de fuite fait allusion à l'augmentation des émissions de GES à l'extérieur du périmètre du projet comme conséquence de la mise en place de l'activité de projet. Les causes possibles des fuites incluent les changements d'activités avant que le projet ne débute, les émissions rattachées à la mise en place du projet et d'utilisations en concurrence pour les ressources qui sont économisées par le projet. Les fuites doivent être contrôlée et soustraite des réductions d'émission totales qui peuvent être réalisées et demandées. Dans les cas où la fuite est significative, les avantages carbone du projet pourraient même être invalidés.

Les réductions d'émission du projet peuvent elle être permanentes ? (projets de foresterie seulement) - Projets de foresterie et d'utilisation des terres réalise une réduction nette d'émissions via la séquestration de CO₂e de l'atmosphère. Pour les projets de foresterie il est donc essentiel de garantir que les réductions de carbone, ou les séquestrations se traduisent en des réductions permanentes et que le carbone séquestré ne sera pas relâché dans l'atmosphère en fin de compte. Les projets dans le secteur d'utilisation des terres sont prédisposés a des risques tels que le feu, les insectes nuisibles ou aux pressions humaines, qui résultent en une non-permanence des crédits de carbone acquis.

Le terrain a-t-il droit au projet ? (projets de foresterie seulement) - Pour avoir droit au MDP, reforestation et afforestation doivent démontrer que le terrain du projet n'était pas couvert par des forêts en 1990 et que les sites ne sont pas couverts par une forêt au début du projet. Le VCS permet d'utiliser des terrains qui ont été sans forêt depuis au moins 10 ans au début de projet. La preuve de ces exigences de droit peut être fournie en utilisant de vieilles cartes, ou plus communément en utilisant des photos satellites ou aériennes prises a des moments différents.

Le projet soutient-il le développement durable / les co-benefices ? – une composante cruciale de chaque projet de MDP est qu'il doit soutenir le développement durable. Le projet doit être occulté soigneusement pour les impacts qu'il peut avoir sur l'environnement et les parties prenantes locales qui peuvent être affectés par le projet. Y aura-t-il des impacts négatifs significatifs ou même positifs ? La plupart des projets qui réduisent les GES ont des impacts positifs de développement durables. Pour les projets de MDP, la preuve d'un impact positif doit être présentée. Pour les projets développés pour le marché volontaire, la démonstration du développement durable n'est pas nécessairement une exigence (sauf pour certain standards Plan Vivo), bien que les projets avec les co-avantages de développement durables clairs sont souvent plus populaires sur le marché volontaire et sont vendus plus chers.

Sera-t-il possible de faire le suivit (monitoring) du projet ? - le suivit (monitoring) est une partie cruciale d'un projet de carbone : si les réductions d'émission ne peuvent pas être suivies exactement, alors il ne sera pas possible de faire émettre des crédits de carbone.

Le pays a-t-il ratifié une AND (MDP seulement) ? - Pour le MDP, l'approbation formelle du projet doit être donnée par le pays d'accueil par l'émission d'une lettre d'approbation. Cette Lettre d'Approbation doit être publiée par l'Autorité Nationale Désignée (l'AND). Les développeurs de projets doivent donc vérifier que le pays d'accueil a établi une AND et aussi que leur projet répond aux critères de développement durables que l'AND a établis pour le pays.

Evaluation commerciale

Le développement d'un projet pour être en mesure de générer des réductions d'émission coûtera du temps et de l'argent. Dans certains cela ne vaut pas la peine, si la vente de réductions d'émission du projet et les autres revenus du projet ne couvrent pas le coût de développement du projet carbone. Donc le nombre de réductions d'émission des tonnes de CO₂ par an généré par le projet est important : il devrait être garanti au moins que la vente des réductions d'émission rembourse les prix de la composante GES du projet. Le revenu de carbone est rarement en mesure de financer un projet, cela est en général une source supplémentaire de revenu. Pour les projets de petite échelle, il est possible de regrouper les réductions d'émission de différentes activités, par exemple, en regroupant « bundling » un certain nombre d'activités ou en les enregistrant comme faisant partie d'un programme. En général, plus de réductions d'émission sont produites, plus grand le revenu supplémentaire sera.

Combien de crédits de carbone le projet produira-t-il probablement sur une base annuelle ? – les crédits de carbone qu'un projet est capable de produire est directement proportionnels aux tons de CO₂e qu'il est en mesure de réduire ou de séquestrer de l'atmosphère (1 crédit de carbone = 1 tonne de CO₂e). Cela dépend aussi du type de projet, les émissions du scénario de référence, le degré de fuite, etc et implique des calculs exacts.

Pour le but de cet exercice, le nombre moyen de réductions d'émission réalisées par an est fourni pour chaque étude de cas supposant une période d'accréditation fixée

Quels sont les revenus qui peuvent être espérés du produit de la vente de crédits de carbone ? - les Prix actuels payés pour les crédits de carbone varient de façon significative, selon le type de marché ils sont échangés, le type de projet et d'autres facteurs comme la qualité et le risque.

Pour le but de cet exercice et du calcul de revenus de carbone produits par les études de cas, on conseille aux participants de prendre le prix conservateur d'EUR 5 par crédit (tant pour le MDP que pour VCS).

Comment les coûts probable du développement d'un projet carbone ? - Pour développer un projet sous le MDP ou sous le VCS, plusieurs coûts sont encourus, y compris les coûts de développement du DDP et du NIP, et les coûts de validation, enregistrement et de vérification. Ces coûts sont souvent appelés coûts de transactions.

La table ci-dessous donne une indication des coûts estimés de transaction liés au développement des projets de MDP et VCS dans le but de compléter cet exercice. Ils doivent être utilisés pour calculer les coûts de développement des projets des études de cas. (Les coûts donnés sont indicatifs seulement dans le but de l'exercice. Les coûts réels peuvent différer comme chaque projet de carbone est unique dans sa complexité et les rémunérations de consultants différents.)

Activité	Coût moyen pour le MDP (EUR)	Coût moyen pour le VCS (EUR)
Coût d'évaluation du projet (NIP)	10,000	10,000
DDP	50,000	40,000
Nouvelle méthodologie (si nécessaire)	35,000	30,000
Validation	15,000	15,000
Frais d'enregistrement	EUR 0.078 par tonne pour les premiers 15,000 tons CO ₂ par an et EUR 0.156 par tonne pour toutes les tonnes au dessus de 15,000 tonnes de CO ₂ e par an.	NA
Vérification initiale	10,000	10,000
Suivi (monitoring périodique)	10,000	10,000
Vérification (périodique)	10,000	10,000
Frais d'émission	EUR 0.078 par tonne pour les premiers 15,000 tons CO ₂ e par an et EUR 0.156 par tonne pour toutes les tonnes au dessus de 15,000 tonnes de CO ₂ e par an.	EUR 0.04 pour chaque Unité Volontaire (VCU) émise. Les frais sont payés quand le développeur de projet demande l'émission des VCU.
Coûts juridiques (ERPA)	10,000	10,000

6.9 Travail en groupes sur l'adaptation: analyse des cas d'étude

Ces projets sont fictifs et basés sur des cas réels.

Cas 1: CAMEROUN: Projet rural d'agriculture de subsistance

Le Cameroun dépend largement des précipitations pour son agriculture avec 70% de la population dépendant d'une agriculture à petite échelle. Le changement climatique devrait causer une augmentation des événements climatiques extrêmes, y compris des sécheresses et des inondations récurrentes, ce qui fragilise énormément une croissance économique durable et l'amélioration des conditions de vie rurales. Le projet rural d'agriculture de subsistance a pour but de contribuer à remédier à cette situation en investissant dans des pratiques agricoles améliorées, une meilleure gestion des terres, et systèmes naturels et de diversifier des cultures, les périodes de semences, labour de conservation, stockage de nourriture et irrigation et utilisation efficace de l'eau. Il cherche aussi à créer un environnement stimulant pour la gestion du risque climatique, qui inclut des activités de développement de politique et de mise en place de coordination institutionnel.

Cas 2: DR CONGO: Projet du secteur Agricole

Les modèles climatiques prédisent des températures annuelles moyennes en RDC qui s'élèveraient jusqu'à 3,7 degrés Celsius de plus que les normales saisonnières, avec des sécheresses saisonnières qui arrivent plus fréquemment et durent plus longtemps. Ceci constitue une grande menace à la production de nourriture fondamentale pour les communautés rurales, et a des implications de sécurité alimentaire importante pour la population congolaise entière, dont 90% dépend de l'agriculture. Ce projet vise à aborder ce problème en ayant au niveau national et régional des prévisions météorologiques améliorées et un meilleur suivi. Au niveau local, y compris les agriculteurs, les communautés et les services annexes à l'agriculture, les activités incluent l'introduction de variétés tolérantes au climat de maïs, le manioc et les riz et l'agriculture améliorée, des techniques de gestion des sols, de l'eau et des récoltes.

Cas 3: Sao Tome and Principe

Les îles-états tels que Sao Tome-et-Principe sont extrêmement vulnérables aux impacts du changement climatique du au risque de la montée du niveau de la mer, l'emplacement d'infrastructure critique, de même que de la plupart de la population sur les secteurs côtiers. Ce projet vise à soutenir Sao Tome-et-Principe dans des activités pilotes qui remédient à certains impacts du changement climatique sur la base de ressource naturelle de la région. L'accent principal est mis sur la diversité biologique et la gestion durable des terres le long des côtes et l'utilisation durable des ressources en eau potables.

Cas 4: TCHAD: Projet du secteur de l'élevage

.Le Tchad est un pays sans accès à la mer qui ressent déjà les impacts du changement climatique de façon importante : il a été constaté une hausse des températures annuelles

moyennes de presque un degré Celsius dans les 50 dernières années, ceci fut accompagné d'une augmentation de l'occurrence de catastrophes naturelles telles que sécheresses et tempêtes de sable. L'agriculture, y compris le pâturage itinérant du bétail touche directement environ 85% de la population qui dépend de ce secteur pour leur subsistance. Les conditions climatiques changeantes risquent de fortement affecter le secteur de l'élevage de bétail au Tchad. Pour remédier à cette situation, des activités de projets incluent la restauration de jusqu'à 5.000 hectares de pâturage dégradé dans les sites de démonstration, l'établissement d'un comité de gestion des champs de pâturage et d'un système d'assurance météorologique basé sur des indices (paiement à partir de certaines conditions climatiques).

Fiche d'évaluation

Comment peut-on identifier un projet d'adaptation approprié?

Identifier, concevoir et exécuter une mesure d'adaptation doit impliquer l'analyse prudente de la situation et des conditions en présence, pour éviter de faire plus de mal que de bien en dupliquant ou même annulant d'autres mesures. La liste ci-dessous donne une indication des critères qui permettent l'identification d'un projet d'adaptation.

Dans le processus d'identification, les conditions qui entourent le projet ont besoin d'être identifiées et évaluées. Un nombre de questions spécifiques doivent être considérées pour fournir une image complète de la mesure d'adaptation. Les réponses aux questions mentionnées ci-dessous devraient aider à comprendre si un projet d'adaptation approprié est en place.

Identifier un projet d'adaptation

Pour identifier un projet d'adaptation approprié, les critères suivants doivent être évalués:

- Quels types d'activité le projet comprend et quelle approche suit-il?
- Comment améliore-t-il la capacité d'adaptation, et à quel point sa mise en place est réaliste?
- Comment peut-on mesurer le succès du projet?
- Qui sont les parties prenantes?
- À quoi ressemble l'environnement politique?

Quelle sorte d'activité le projet implique-t-il et quelle approche suit-il ? - l'adaptation au changement climatique peut être exécutée de différentes façons. Selon l'activité de projet, différentes approches de mise en place peuvent être choisies. Par exemple, un projet peut se concentrer sur les stratégies de gestion des terres pour répondre aux désastres ou il peut se concentrer sur la plantation d'arbres pour se protéger contre de certaines vulnérabilités. Un projet pourrait aussi aider à évaluer plus en détail les risques causés par les aléas climatiques, par exemple sur les productions agricoles ou forestières. Comme première étape, une activité

d'adaptation "typique" des catégories décrites ci-dessus devrait être identifiée et l'approche à la mise en place doit être claire et transparente. Ceci est lié à la seconde étape.

Comment le projet améliore-t-il la capacité d'adaptation et à quel point peut-il être mis en place en pratique ? – Est-il essentiel pour la réalisation d'un projet que la définition de l'objectif du projet soit claire ? Comment la résilience des systèmes peut-elle être améliorée ? ou Comment est-ce que le niveau actuel de résilience peut au moins être maintenu ? - et réaliste face aux contraintes en présence : le projet peut-il être financé (voir ci-dessous) ? Combien de temps faut-il pour mettre en place le projet ? Les parties prenantes en présence supportent-elles la mise en place du projet ? Le but du projet aussi bien que ses impacts positifs et négatifs doivent être clairement définis.

Comment peut-on mesurer et déterminer le succès et l'impact du projet ? - Pour prouver l'impact que le projet a vraiment eu, il est important d'établir un **scénario de référence** qui décrit ce qui se serait arrivé si le projet n'avait pas existé (l'établissement du scénario de référence peut à ce stade être qualitatif plutôt que quantitatif). Ce scénario de référence fournit des informations sur la vulnérabilité existante, le risque climatique, les politiques existantes et la capacité d'adaptation. De ces informations il peut être extrapolé ce qui se serait arrivé sans les mesures du projet d'adaptation et donc quel impact l'activité de projet peut avoir. La situation de projet est comparée à la situation du scénario de référence pour déterminer de façon qualitative, et lorsque c'est possible, quantifier les réalisations du projet, d'une manière caractéristique une réduction de la vulnérabilité au changement climatique et / ou une augmentation de la capacité d'adaptation

Par cette approche il est aussi possible de prouver que le projet est **additionnel**, c'est-à-dire que les impacts n'auraient pas été accomplis sous le scénario de référence. Il est important de fournir la preuve qu'une activité de projet a vraiment été développée pour le but d'améliorer la capacité d'adaptation et éviter simplement de « **ré-étiqueter** » des projets existants pour attirer des financements supplémentaires de la part de fonds d'adaptation. Les fonds voués à l'adaptation sont limités et donc il est essentiel qu'ils soient utilisés efficacement pour financer des projets qui n'auraient pas eu lieu autrement. De plus l'octroi de façon injustifiée de fonds d'adaptation risque de remettre sérieusement la candidature à des financements futurs.

Qui sont les parties prenantes au projet ? - le développement et la mise en place d'une mesure d'adaptation devrait intéresser un certain nombre de parties prenantes. Il est essentiel de ne pas seulement identifier ces parties prenantes, mais aussi d'engager avec elles un dialogue: elles contribueront probablement de façon importante à l'identification des priorités d'adaptation, comment elles devraient être développées et mises en place. Les parties prenantes aux projets au niveau local (par ex. les fermiers affectés par une vulnérabilité), régional (par ex. les coopératives de fermiers ou les groupes d'intérêt économique), national (par ex. Le ministère de l'Agriculture, l'Environnement) et au niveau global (par ex. Les organisations de l'ONU) doivent être considérés. Certaines parties prenantes pourraient contribuer à aider à comprendre les problèmes les plus pertinents et les plus urgents.

Il est important à ce stade d'obtenir l'implication des parties prenantes concernées non seulement par la CNUCC, mais aussi l'UNCCD. L'engagement des parties prenantes n'est pas seulement pour questionner l'obtention de beaucoup de services utiles au cours du développement de projet et au cours de la conception, mais ceci est aussi exigé pour avoir

accès aux sources de financement. Les effets positifs de l'implication des parties prenantes incluent les choses suivantes :

- l'Accès à une plus grande base de connaissances pour la conception du projet.
- l'Opportunité de faire équipe avec les projets et programmes existants et réussis
- le contact avec les sources de financement potentielles.

A quoi l'environnement politique ressemble-t-il ? - Selon la mesure d'adaptation, que ce soit la politique de tout un secteur ou un projet agricole spécifique pour une certaine région, des processus de prise de décision politiques différentes seront nécessaires à la mise en place du projet. En même temps, il est aussi essentiel de s'assurer que ces processus sont en cohérence avec les politiques des pays d'accueil sur l'adaptation. Pour s'assurer que le projet sera soutenu de la plus large communauté politique, les décideurs appropriés devront être identifiés aux niveaux locaux, régionaux et nationaux. Dans le travail avec ces individus il doit être déterminé comment l'adaptation peut être intégrée dans les cadres existants sur une longue durée. Pour cela, il est important d'avoir réalisé un plan d'adaptation comme le PANAs ou les Communications Nationales à l'ONUCC et à l'UNCCD. PANAs spécifient par exemple des régions de priorité ou des activités pour l'adaptation nationale, et les projets dans ces catégories de priorité ont plus de chances de gagner le soutien politique ou même financier des institutions publiques. Le soutien d'une institution publique ou du gouvernement peut aussi aider à accéder au financement d'adaptation au niveau international.

Les questions à demander ici :

- le pays a-t-il un Plan d'Action National pour l'Adaptation (PANA) en place ? Quelles sont les régions de priorité et les secteurs spécifiés par le NAPA ? Mon projet tombe-t-il dans une de ces priorités ?
- quel est le soutien politique de mon activité de projet, puis-je recevoir un soutien politique ou technique pour l'obtention du financement ?

Comment un projet approprié peut-il demander du financement d'un des fonds d'adaptation ?

Dès qu'un projet approprié a été identifié, les développeurs de projet doivent penser soigneusement à comment financer la planification et la mise en place du projet. La recherche de financement d'un des fonds d'adaptation de la ONUCC est une option particulièrement importante. Ceux-ci sont exposés ci-dessous, y compris les critères de projet et de pays et les procédures impliquées.

Une fois que vous avez identifié une activité d'adaptation éligible, que feriez-vous pour accéder au financement ? - Vérifiez les fonds d'adaptation disponibles et leurs critères d'éligibilité pour voir si votre projet pourrait prétendre au financement¹.

Fonds de Pays les Moins Avancés (LDCF)

Tous les pays les moins avancés sont éligibles au financement du LDCF. Le processus de procédure pour la demande commence par la préparation d'un Plan d'Adaptation National

d'Action (PANA). Le document expose les zones de priorité de besoin pour un pays de façon à réaliser leurs objectifs d'adaptation; les propositions de projet doivent découler des points du document. Une fois que le PANA est finalisé et rendu publique, un pays peut commencer le cycle de la conception, du développement et de la mise en place des projets individuels.

Après la mise en place, le suivi et l'évaluation se produisent tout au long de la vie du projet pour évaluer l'efficacité des activités. Le Fonds est particulier en ce qu'il incorpore plusieurs éléments innovateurs qui sont conçus spécialement pour atténuer le processus pour les PMA. Ces éléments incluent un instrument « d'échelle glissante des coûts » pour simplifier des calculs des coûts ; l'option de financement complet pour les projets ; aucune exigence pour démontrer les avantages globaux environnementaux ; un cycle simplifié de projet et un système de candidature avec un processus de revue des dossiers en continu.

Fonds Spécial du Changement Climatique (SCCF)

Tous les pays Non-annexe 1 sont éligibles au financement par le SCCF. Les propositions de projets doivent suivre les directives d'adaptation présentées par le pays dans les communications nationales ou PANAs. La conception du projet, le développement et la mise en place du projet doivent utiliser les formats et les directives disponibles par le GEF. Comme le LDCF, le SCCF contient des éléments pour que le processus soit simplifié. Ces éléments incluent l'utilisation de cout supplémentaire pour déterminer le niveau de financement, la mise à disposition d'une option d' « échelle glissante de coûts » pour calculer des coûts et un processus de revue des candidatures en continu. Une agence d'implémentation (par ex. UNDP, UNEP) ou d'exécution (par ex. FAO, IFAD) du GEF devra être contactée pour faciliter le processus de proposition du projet et l'approche des fonds.

Le Fond d'Adaptation

Le Fonds d'Adaptation reçoit mandat de financer des projets et des programmes d'adaptation concrets dans les pays en développement qui sont parties au Protocole de Kyoto. Le Conseil d'administration du Fonds d'Adaptation a récemment approuvé ses Politiques et Directives Opérationnelles, qui permettent aux parties éligibles de soumettre des propositions soit directement via leur Entité Nationale d'Implémentation accréditée (NIE) ou en utilisant les services Entité Multilatérales d'Implémentation (MIEs). Toutes les propositions exigent l'accord de l'autorité qui a été désignée par le gouvernement. Le 8 avril 2010, le Conseil a publié un appel à projets et propositions de programme à tous les pays éligibles. Le secrétariat reçoit des propositions en continu. La date butoir d'évaluation par le Conseil est sept semaines avant chaque réunion du conseil d'administration. Le secrétariat continu à accepter des candidatures pour accréditation des entités d'implémentations nationales ou multilatérales

Annexe 1: Pays ayant publié un PANA (janvier 2011)¹⁵

Ordre alphabetique	Pays	Date du PANA
1	Afghanistan	September 2009
2	Bangladesh	November 2005
3	Benin	January 2008
4	Bhutan	May 2006
5	Burkina Faso	December 2007
6	Burundi	February 2007
7	Cambodia	March 2007
8	Cape Verde	December 2007
9	Central African Republic	June 2008
10	Chad	February 2010
11	Comoros	November 2006
12	Democratic Republic of Congo	September 2006
13	Djibouti	October 2006
14	Eritrea	May 2007
15	Ethiopia	June 2008
16	Gambia	January 2008
17	Guinea	July 2007
18	Guinea-Bissau	February 2008
19	Haïti	December 2006
20	Kiribati	January 2007
21	Lao People's Democratic Republic	May 2009

¹⁵ From:

http://unfccc.int/cooperation_support/least_developed_countries_portal/submitted_napas/items/4585.php

22	Lesotho	June 2007
23	Liberia	July 2007
24	Madagascar	December 2006
25	Malawi	March 2006
26	Maldives	March 2008
27	Mali	December 2007
28	Mauritania	November 2004
29	Mozambique	July 2008
30	Nepal	November 2010
31	Niger	July 2006
32	Rwanda	May 2007
33	Samoa	December 2005
34	Sao Tome and Principe	November 2007
35	Senegal	November 2006
36	Sierre Leone	June 2008
37	Solomon Islands	December 2008
38	Sudan	June 2007
39	Tanzania	September 2007
40	Togo	September 2009
41	Tuvalu	May 2007
42	Uganda	December 2007
43	Vanuatu	December 2007
44	Yemen	April 2009
45	Zambia	October 2007

6.10 Travail en groupes sur les points d'entrée pour la mobilisation des fonds CC pour la GDT

6.10.1 Termes de référence

Session 5
Priorités stratégiques : Points d'entrée pour la mobilisation des fonds CC
pour la GDT
Mercredi, 19/1/2010, 14 :00 – 15 :30

- **Groupe 1:** Cameroun, Gabon, Congo, RDC, RCA
 - **Groupe 2:** Sao Tome et Principe, Guinée Equatoriale, Rwanda, Burundi, Tchad
 - **Groupe 3:** Organisations sous-régionales et partenaires au développement
-
- Président :
 - Rapporteur :
 - Personne ressource : Louis Perroy (groupe 1), Alejandro Kilpatrick (groupe 2), Sven Walter (groupe 3)

Objectifs : Les points d'entrée pour la mobilisation des fonds CC pour la GDT sont identifiés.

Tâches :

1. Identifier les types de projet d'atténuation (tableau 1) et d'adaptation (tableau 2) le plus prometteurs au niveau national (groupes 1 et 2) et sous-régional/transfrontalier (groupe 3) qui seront potentiellement éligibles pour les financements relatifs aux CC et qui renforceront la mise en œuvre des PAN/LCD et du PAST/LCD en Afrique Centrale. Classer les trois principales par ordre de priorité. (+/- 45 minutes)
2. Identifier les activités prioritaires à mettre en œuvre pour faciliter l'accès aux financements CC pour la GDT par les acteurs clés suivants : Point Focal CCD, Point Focal CCNUCC, Secrétariat Exécutif COMIFAC, Partenaires au développement, OSC, Recherche

Matrice d'analyse

Tâche 1 :

Type de projet prioritaire

Priorités	Type de projet Atténuation	Types de projet Adaptation
1		
2		
3		

Voir tableaux 1 et 2 ci-joint.

Tâche 2 :

Activités principales par acteur concerné

Acteur	Activités prioritaires proposées
Point Focal CCD	1. ... 2. ...
Point Focal CCNUCC	1. ... 2. ...
Secrétariat Exécutif COMIFAC	1. ... 2. ...
Partenaires au développement	1. ... 2. ...
OSC	1. ... 2. ...

Recherche	1. ... 2. ...
------------------	------------------

6.10.2 Résultats

Groupe 3: Organisations sous-régionales et partenaires au développement

Type de projet prioritaire*

Priorités	Type de projet Atténuation	Types de projet Adaptation**
1	Afforestation/reforestation	Prévisions météorologique et systèmes d'avertissement
2	Gestion durable des forêts (y compris REDD+)	Gestion des pratiques d'agriculture et d'élevage
3	Gestion des terres de culture et de pâturage	Couloir d'adaptation des écosystèmes et de conservation de la biodiversité

* Commentaire du groupe : Il est difficile d'indiquer les priorités au niveau régional, car la priorisation des types de projet peut changer selon les spécificités et priorités nationales et locales.

** Pas en ordre de priorité, voir également commentaire (*)

Activités principales par acteur concerné

Acteur	Activités prioritaires proposées
Point Focal CCD	1. Faire la restitution des ateliers auxquels il a participé pour les acteurs concernés 2. Développer des projets synergétiques PAN/LCD – NAPA/CCNUCC et faire le lobbying pour leur mise en œuvre
Point Focal CCNUCC	1. Faire la restitution des ateliers auxquels il a participé pour les acteurs concernés 2. Rendre disponible les informations sur les mécanismes de financement aux acteurs concernés
Secrétariat Exécutif COMIFAC	1. Faciliter l'adoption d'une résolution du conseil des ministres COMIFAC portant sur le renforcement du fonctionnement des Points Focaux des Conventions de Rio et des Coordinateurs Nationaux de la COMIFAC. 2. Faciliter l'échange d'informations sur GDT/CC à travers l'appui aux groupes de travail COMIFAC.
Partenaires au développement	1. Partenaires au développement bilatéral et multilatéral : Accompagner les pays pour accéder aux financements CC pour la GDT 2. Organisation sous-régionales (CEEAC...) : Renforcer leur coopération et concertation dans les domaines GDT et CC
OSC	1. Développer et mettre en œuvre des projets synergétiques GDT/CC 2. Défendre les intérêts des populations concernées concernant la GDT/CC auprès les décideurs politiques

Recherche	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rendre accessible (d'une manière compréhensible) les données scientifiques sur la GDT/CC pour les décideurs politiques 2. Contribuer au développement des projets synergétiques GDT/CC en fournissant des informations scientifiques permettant à mettre en relief leur pertinence
Ministères en charge des Conventions de Rio	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer le fonctionnement des Points Focaux des Conventions de Rio et des Coordinateurs Nationaux de la COMIFAC

6.11 Allocution de clôture du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC

Monsieur le Représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement ;

Monsieur le Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ;

Monsieur le Représentant du Mécanisme Mondial à la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales et des partenaires au développement

Messieurs les Représentants des Institutions sous-régionales ;

Distingués délégués des pays de l'espace COMIFAC ;

Mesdames et Messieurs,

Trois jours se sont écoulés après l'ouverture des travaux de cet atelier sous-régional d'échange de connaissances et de renforcement des capacités sur les possibilités d'investissement pour la gestion durable des terres grâce aux mécanismes de financement associés au changement climatique en Afrique centrale par son Excellence Monsieur Christophe BAZIVAMO Ministre des Forêts et des Mines de la République du Rwanda.

Comme nous l'avons suivi à travers le compte rendu qui vient d'être lu, les travaux de cet atelier ont été bien fructueux, car de réels échanges de connaissances et d'expériences ont eu lieu durant ces trois jours de travaux concernant toutes les initiatives nouvelles se rapportant aux graves préoccupations de l'heure au niveau planétaire à savoir : le changement climatique, la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation, les divers mécanismes de financement des programmes et actions pour lutter contre tous ces fléaux.

Aussi, je me permets de relever ici que les expériences et les importantes mesures prises par le RWANDA en matière de reboisement, de protection des sols par des pratiques agricoles qui tiennent compte des types de terrain, sont à encourager.

Je souhaiterais qu'elles soient partagées avec les autres pays de l'espace COMIFAC.

Votre participation très active et la qualité de vos contributions durant ces travaux malgré la complexité des sujets abordés, ont été remarquables. Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter de l'excellent travail accompli au terme de cette rencontre.

Qu'il me soit permis d'adresser mes sincères remerciements aux différents présentateurs qui nous ont édifiés sur la thématique qui était à l'ordre du jour.

Mesdames et Messieurs,

Chers Participants.

Nous venons là de franchir une autre étape décisive dans la définition des stratégies qui permettront aux pays de l'espace COMIFAC d'être mieux outillés pour mobiliser les financements nécessaires pour la lutte contre le changement climatique et la gestion durable des terres.

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC est bien satisfait du bon déroulement de cet atelier et est disposé en collaboration avec les Partenaires au Développement à organiser d'autres rencontres similaires.

Qu'il me soit donc permis d'exprimer la gratitude de la COMIFAC à tous les partenaires qui ont contribué à l'organisation de cette réunions et que j'invite à nous accompagner dans l'organisation d'autres ateliers.

Je voudrais enfin réitérer nos remerciements au Gouvernement Rwandais, qui a bien accepté accueillir ces assises.

Sur ce, je déclare clos les travaux de l'atelier sous-régional d'échange de connaissances et de renforcement des capacités sur les possibilités d'investissement pour la gestion durable des terres grâce aux mécanismes de financement associés au changement climatique en Afrique centrale .

Je vous remercie.

6.12 Rapport de la visite du terrain

By

Dr. Athanase Mukuralinda

Rwanda Country Representative, World Agroforestry Centre (ICRAF)

The field visit on Sustainable Land Use Management project (SLM) was organized by Rwanda Agricultural Development Authority (RADA), NAFA and ICRAF.

The participants from Burundi, Cameroun, Gabon, Sao Tome Principe, Chad, Democratic Republic of Congo, Congo Brazzaville, Central African Republic and the representatives of FAO, COMIFAC, Global Mechanism, CEEAC, CBLT, UNDP, GIZ, ECO SECURITIES. The visited sites were Rwaza in the Musanze district, North Province and Mukamira in Nyabihu district, Western Province. In both sites, ICRAF and the Rwanda Agricultural Research Institute (ISAR) established pilot sites (Field school). Various options were used for control erosion. In Rwaza site, the pilot site shows radical terraces (bench terraces) stabilized by agroforestry species (*Calliandra calothyrsus* and *Alnus acuminata*), where erosion is stopped immediately. In the Mukamira site, progressive terraces have been established planting *Alnus acuminata* on contour lines. Below, background, objectives of the project and achievements are described.

Background of the project

Rwanda is a small mountainous country with the highest rural population density in Africa, largely on steep mountainous terrain on old leached infertile soils. This has led to declining agricultural yields and increasing levels of land degradation as rural farmers cultivate ever more marginal lands. An initial scoping exercise showed that the key issue within the land degradation scenario was poor cultivation practice leading to increasing and severe erosion of soil and consequent sedimentation of watercourses, loss of soil fertility and overall loss of ecosystem productivity and health.

Sustainable Land Management project (SLM) was initiated in 2005 with the financial support of UNDP/GEF and the GOR to address issues related to land degradation and management in a sustainable manner. This project has been jointly implemented by ISAR and ICRAF since 2008 under the coordination of RADA. The project was designed to contribute towards improvement of SLM by increasing the levels of successful soil and water conservation interventions in mountain regions namely, in Burera, Musanze districts in the Northern Province and in Nyabihu and Ngororero ditricts in the Western Province.

OBJECTIVES

The project's objective is capacity developed for sustainable land management in central and local government, government agencies (RADA), and farmers; and sustainable land management principles mainstreamed into national policies, plans and processes.

The project has four main outcomes linked to the LDC – SIDS Portfolio Sustainable Land Management Programme namely:

- **Outcome 1: Institutional and individual capacity for SLM developed** – this entails analysis and preparation of an acceptable set of intervention techniques, which are turned into field training modules, for new extension agents, with-in participatory demonstration training programmes.
- **Outcome 2: - Government of Rwanda uses capacity to develop a long-term SLM programme to ensure coordination, best practice and mainstream SLM principles into national development** – this outcome addresses the institutional need for Government to monitor Land Degradation and device best practices from a set of existing SLM initiatives in country.
- **Outcome 3 – NAP Supported by a credible IFS and broader CSIF process linked to TerrAfrica** - address broader picture of National Action Plan (NAP) elaboration through co-finance; developing an Integrated Finance Strategy and starting the Country Framework for TerrAfrica.
- **Outcome 4 – Project Managed Adaptively** - focuses on managing the project efficiently and cost effectively with an adaptive M&E process.

PROJECT ACHIEVEMENTS

Since its initiation SLM Project has registered a number of achievements towards meeting its objectives and these include:

- Significant investment has been made in building the capacity of farmers and extension officers, thereby empowering them to provide better extension services particular in the demonstration sites.
- Collaboration and cross sectoral planning has been enhanced at district and sector levels where the project has demonstration sites.
- Through training of trainers and the introduction of innovative techniques the project has been successful in demonstrating SLM practices and departing knowledge of land management in 4 pilot sites in the Northern and Western regions of Rwanda.
- Establishment of farmer's cooperatives in tree nursery management, tree planting and management.
- Tremendous improvement of soil quality and crop yield on newly developed terraces.
- Assessment of biomass increasing as an option towards climate change mitigation
- Improving decision making and social learning on SLM investments through a comprehension Cost Benefit Analysis

- Development of more impact oriented extension approaches and methods using a SLM communication strategy tools and web based knowledge system.
- Establishment of monitoring system of soil nutrient balance and current quality status using the land degradation of African Soil Information System (AfSIS) and the Monitoring for Quality Improvement Tool (MonQI).
- Women were empowered through active participation in cooperative, planning and implementation, monitoring activities since they could independently meet their financial needs through trading in some of their excess yields and benefits through off farm employment opportunities provided by the nurseries and the construction of bench terraces.
- Finalization of the National Action Plan to Combat Desertification and Land Degradation.